

Exercice 2021

Rapport annuel

Sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable



Agence de la Chesnaye



Usine de Sainte-Néomaye



Agence de Rabalot

SOMMAIRE

A)	Présentation du Syndicat des Eaux du SERTAD	3
1)	Les différents services	3
2)	Le territoire desservi.....	5
3)	Les représentants	6
4)	CCSPL.....	7
5)	Le mode de gestion.....	7
6)	Estimation de la population desservie	7
7)	Le nombre de compteurs	8
8)	Le SERTAD en quelques dates	9
9)	Actions réalisées en 2021.....	13
10)	Et pour l'avenir	13
11)	Les marchés publics et consultations	14
B)	Qualité de l'eau	14
1)	Les caractéristiques de l'eau brute	14
2)	Les caractéristiques de l'eau Traitée en sortie de production.....	19
2-1)	Auto-Contrôle de l'eau traitée.....	19
2-2)	Contrôle Sanitaire de l'eau traitée	21
3)	Les caractéristiques de l'eau distribuée	23
C)	Bassins Versants – qualité eau brute	33
1)	Les différentes ressources du SERTAD.....	34
2)	Programme Re-sources	36
D)	Production d'eau	41
1)	D'où provient l'eau	41
2)	Comment rend-on l'eau potable ?.....	43
E)	La Distribution	50
1)	Répartition de la distribution.....	50
1-1)	Ventes en gros aux collectivités	52
1-2)	Distribution par commune.....	52
2)	Indicateurs techniques de la distribution	60
3)	Branchements en plomb.....	62
4)	Délai maximal d'ouverture des branchements	62
5)	Indice de connaissance et de gestion du réseau.....	62
F)	Eléments financiers	64
1)	Tarifs	64
2)	Autres indicateurs financiers	66
2-1)	Service Production	66
2-2)	Service distribution	67
G)	Renseignements pratiques sur le Syndicat.....	68
1)	Informations générales	68
2)	Informations pour les abonnés.....	69

A) Présentation du Syndicat des Eaux du SERTAD

Le syndicat du **SERTAD, Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable du sud Deux-Sèvres**, est géré au niveau intercommunal et communal.

Il a été créé par arrêté préfectoral en mai 1995, et il avait pour vocation initiale la production d'eau potable et sa distribution jusqu'aux installations des collectivités adhérentes et des adhérents. Cela a commencé en 2000/2001 par les travaux de construction de l'usine de traitement d'eau potable et des réseaux de transport en gros.

En 2001, création du service "Production" avec l'embauche des premiers agents.

En 2004, création du service « Qualité Eau Brute ».

En 2006, le SERTAD a créé un service « distribution de l'eau potable » jusqu'aux installations de l'abonné ; en 2007, un laboratoire permettant de réaliser l'autocontrôle pour les collectivités adhérentes et en 2009, un service « maintenance », aussi à la disposition des collectivités adhérentes.

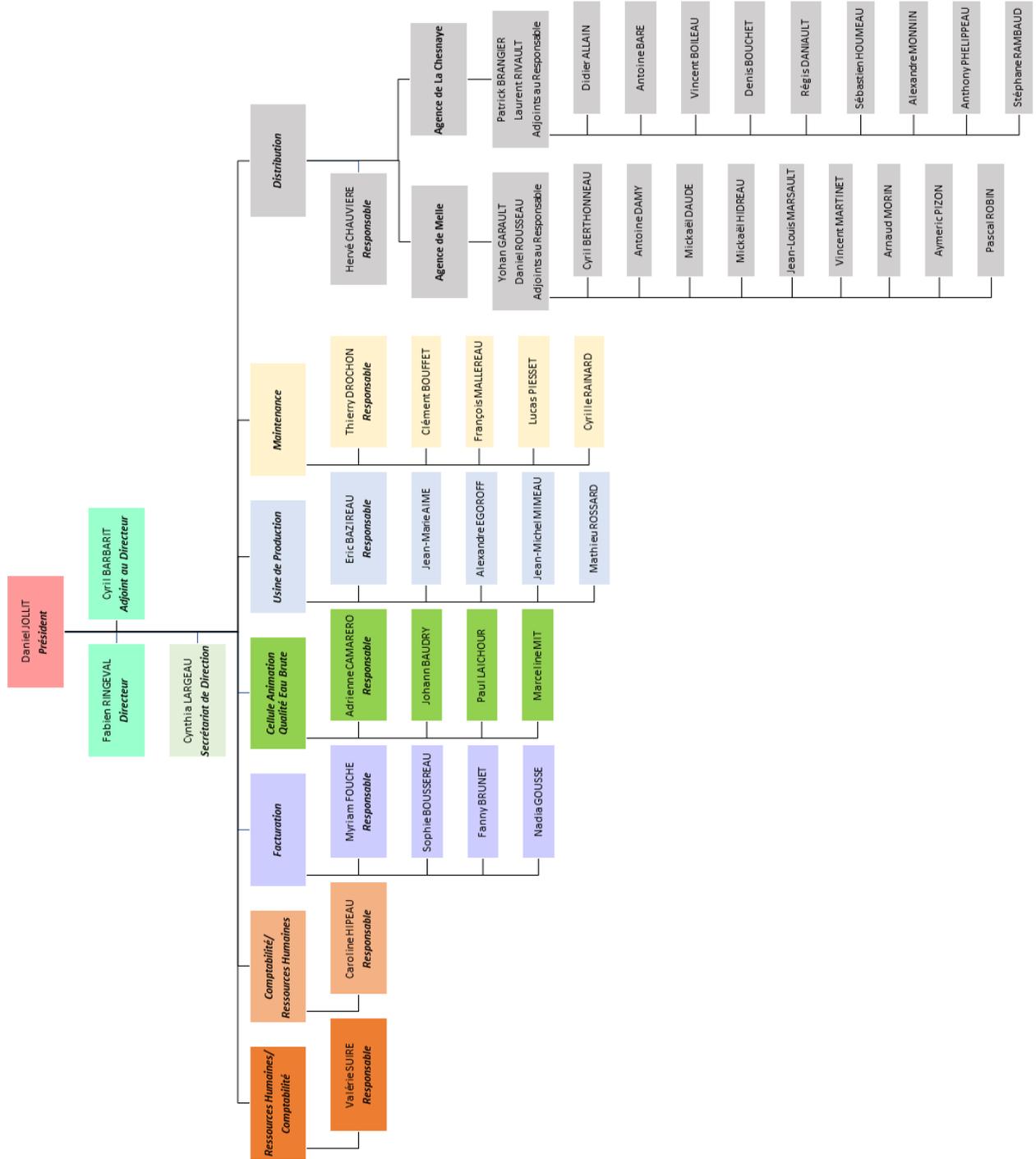
C'est un syndicat mixte fermé à la carte.

Au 1^{er} janvier 2015, le SERTAD a intégré le Syndicat des Eaux du Lambon qui a été créé par arrêté préfectoral le 18 mai 1935 et qui a également pour vocation la distribution d'eau potable jusqu'aux installations des abonnés des collectivités adhérentes qui représentent dix communes.

Au 1^{er} janvier 2016, le SERTAD a intégré le Syndicat des Eaux de la Mothe Saint-Héray, qui représente quatre communes : La Mothe Saint-Héray, Exoudun, Salles, Avon.

1) Les différents services

- Le service **Administratif**, composé de neuf salariés.
- Le service « **Qualité de l'Eau Brute** » gérant la protection des points de prélèvements (le Bassin Versant) composé de quatre salariées, une ingénieure de la FPT, et trois techniciens une en CDI et deux en CDD.
- Le service « **Production** », situé à l'usine de la Corbelière sur la commune de Sainte-Néomaye, il est composé de cinq salariés et d'un apprenti.
- Le service « **Distribution** » qui comprend vingt-trois titulaires, et trois releveurs employés lors de la relève des compteurs entre mars et mai et entre septembre et novembre, situé à Rabalot, commune de Saint-Martin Les Melle et à la Chesnaye, commune de Sainte-Néomaye. Le responsable du service est commun aux deux sites.
- Le service « **Maintenance** » est chargé de la mise en place de la télégestion et de la maintenance électrotechnique du réseau. Il est composé de quatre agents et un apprenti.



2) Le territoire desservi

Lors de sa création, le Sertad comportait onze collectivités pour un total de quarante communes. Le Syndicat des Eaux du Lambon se composait de dix communes.

En 2021, ce sont **douze collectivités** qui forment le SERTAD réparties de la façon suivante :

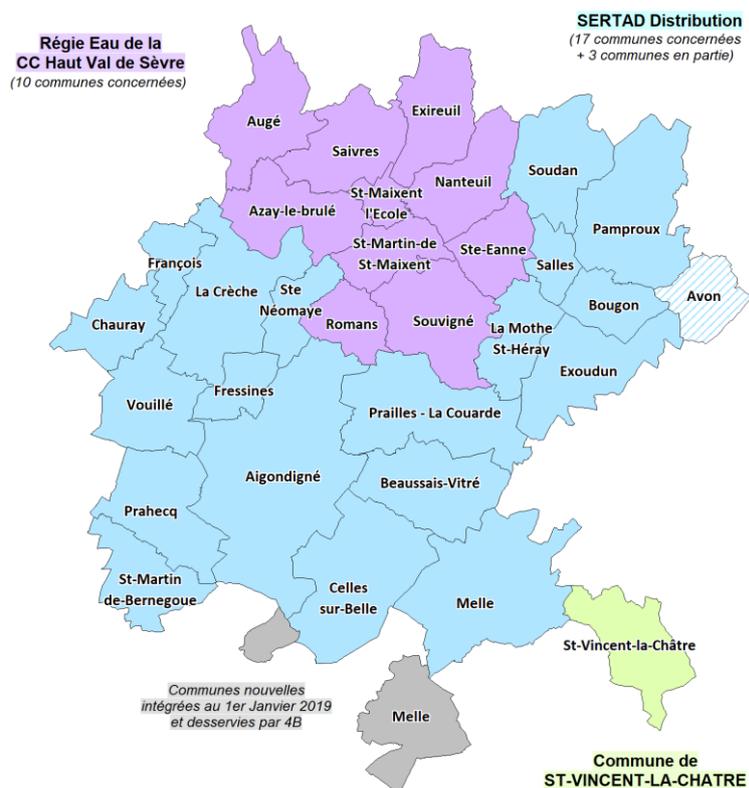
- Un syndicat : Syndicat 4B,
- Une communauté d'Agglomération : CAN (CA Niortais),
- Une communauté de communes : CCHVS (CC du Haut Val de Sèvre),
- Neuf communes : AIGONDIGNE, BEAUSSAIS-VITRE, CELLES/BELLE, EXOUDUN, FRESSINES, LA MOTHE SAINT-HERAY, MELLE, PRAILLES-LA COUARDE, SAINT VINCENT LA CHATRE.

Le Conseil Syndical est composé de 26 délégués répartis comme suit :

- CAN : 8 Délégués,
- CCHVS : 6 délégués,
- Mellois : 12 délégués.

Si une communauté de communes n'a pas la compétence "eau", le nombre de délégués est réparti sur ces communes membres ; c'est le cas pour la communauté de communes "Mellois en Poitou".

Si la commune possède moins de 1500 compteurs, elle est représentée par un délégué, au-delà par deux.



3) Les représentants

Un Syndicat

Syndicat 4B

M. LECOINTE Alain
M. BERNARD Eric

Neuf communes, une communauté d'agglomération et une communauté de communes

Commune d'AIGONDIGNE

MME ROUXEL Patricia
M. TROCHON Patrick
M. COUSSET Alain
M. DOBIOT Philippe

Commune de BEAUSSAIS- VITRE

M. SIMON jean-Manuel
Mme BERNY-SOUCHARD

Commune de CELLES SUR BELLE

M. BRETONNIER Pascal
M. RAMBAUD Fabrice
M. BROUSSARD Raphaël
M. LABARRE Eric

Commune d'EXOUDUN

M. RODRIGUES Guillaume
M. BORDIER Jean-Pierre

Commune de FRESSINES

M. HOARAU Jean-Bernard
M. DUPEU Laurent

Commune de la MOTHE ST HERAY

M. EMERIT Christian
Mme BAPTISTE Sylvie

Commune de MELLE

Mme GICQUIAUD Floriane
M. PUTEAUX Sylvain
M. TEXIER Jérôme
M. LOGETTE Kévin

Commune de PRAILLES LA COUARDE

M. CACLIN Philippe
M. JOFFRIT Christophe

Commune de SAINT VINCENT LA CHÂTRE

M. TRICHET Jacques
M. INGRAND Emmanuel

Communauté d'Agglomération du Niort

MME BUARD Véronique
M. CLERJEAU Pascal
M. DIGET Jean-Pierre
M. DOUBLEAU Pascal
Mme LUSSIEZ Sonia
M. MARTINS Elmano
M. MOINARD Philippe
Mme UGUEN Nelly

Communauté de Communes Du Haut Val de Sèvre

M. AUZURET Patrice
M. CHANTREAU Michel
M. GUILLON Sébastien
M. JOLLIT Daniel
M. LARGEAUD Roger
Mme MISSIOUX Marie-Pierre
M. PERGET Daniel
M. SABOURIN Jean-Marie

Communauté d'Agglomération du Niort

M. GABILLY Alain
M. JACQUES Cyril
M. LAIDET Philippe
Mme LEGER Corinne
M. MAGRO Nicolas
Mme RICHECOEUR Claire
M. SIMMONET Florent
Mme VAUZELLE Emmanuelle

Communauté de Communes Du Haut Val de Sèvre

Mme BRIAUD Valérie
M. BOURGET Frédéric
M. GRELET Jérôme
M. MARCUSSEAU Régis
M. PETTEX SORGUE Rémi
M. RENOUX Jean-François
M. RIDOIRE Christian
M. TOURET Yoann

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération de Niort et la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre ont pris la compétence eau potable. Elles ont décidé de déléguer cette compétence au SERTAD sur les communes historiquement membres du SERTAD sans modifier la représentation.

4) CCSPL

Le Syndicat des Eaux du SERTAD n'a pas de CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

5) Le mode de gestion

La gestion du service est directe, l'ensemble des tâches administratives et techniques est assuré en régie.

6) Estimation de la population desservie

➤ Production

Le syndicat a un rayonnement très important pour la production d'eau potable sur le département. En effet il dessert plus de 60 000 habitants.

➤ Distribution

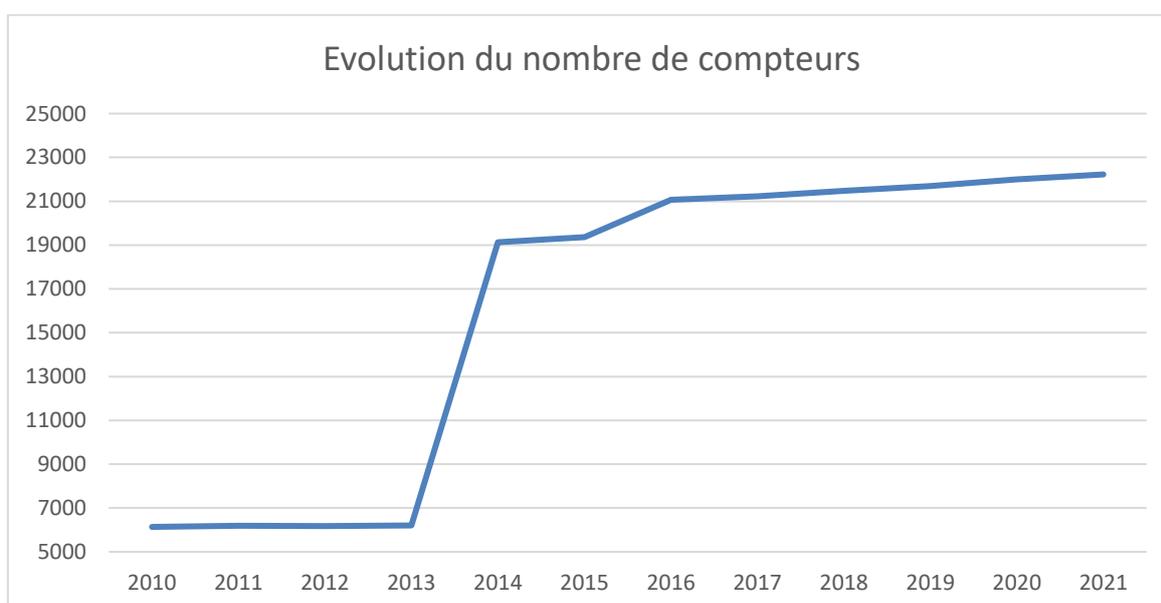
Est considéré comme un abonné desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle peut être raccordée.

Le Syndicat des Eaux du SERTAD dessert, en distribution, 46 640 habitants en 2021.

Source : Agence Régionale de la Santé

7) Le nombre de compteurs

Communes	Nombre total de compteurs		
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Variation
Beaussais - Vitré	477	480	+0.63%
Avon	11	11	0%
Exoudun	354	361	+1.98%
Salles	189	188	-0.53%
Bougon	111	111	0%
Melle	2827	2844	+0.60%
Pamproux	1020	1022	+0.20%
Prailles-La Couarde	476	474	-0.42%
Soudan	241	242	+0.41%
Celles sur Belle	1739	1749	+0.57%
Aigondigné	2188	2213	+1.14%
Chauray	3401	3422	+0.62%
François	446	455	+2.02%
Fressines	730	741	+1.51%
La Crèche	3052	3095	+1.41%
Prahecq	1113	1130	+1.53%
St Martin de B.	335	335	0%
Sainte-Néomaye	603	613	+1.66%
Vouillé	1629	1665	+2.21%
La Mothe St Héray	982	994	+1.22%
<i>Romans (adhérente de la régie des eaux de la C.C. HVDS)</i>	79	79	0%
TOTAL	21 689	22 224	+2.47%



Sur le graphique on peut distinguer trois pics qui correspondent aux intégrations :

- 1^{er} janvier 2014 : La commune de Celles sur Belle intègre le SERTAD
- 1^{er} janvier 2015 : Intégration du Syndicat des Eaux du Lambon au SERTAD
- 1^{er} janvier 2016 : Intégration des communes de la Mothe Saint-Héray, Exoudun et Salles au SERTAD

8) Le SERTAD en quelques dates

- 1935 → Création du Syndicat des Eaux du Lambon entre les communes de Fressines, Chavagné et Sainte Néomaye. Le siège est installé à Fressines,
- 1938 → Rattachement des communes de Mougou, Prahecq et Chauray,
- 1939 → Rattachement de la commune de Souché,
- 1951 → Adhésion du Syndicat du Lambon au Syndicat de la Corbelière (construction usine),
- 1965 → Cession réseau Souché à la ville de NIORT (fusion Souché-Niort),
→ Fourniture d'eau à la commune d'Aigonnay,
→ Achat logement de fonction à la Chesnaye, commune de Sainte-Néomaye,
- 1966 → Fourniture d'eau au Syndicat de Thorigné,
- 1970 → Rattachement de la commune de Vouillé,
- 1972 → Fourniture d'eau à la commune de François,
- 1973 → Rattachement de la commune de St Martin de Bernegoue,
- 1974 → Construction d'un atelier et de bureau à la Chesnaye,
→ Rattachement de la commune de François,
- 1977 → Rattachement de la commune d'Aigonnay,
- 1980 → Fourniture d'eau à la commune de la Crèche (Crépinrière),
- 1981 → Mise en service du forage de la Fiée des Lois à Prahecq,
- 1983 → Interconnexion avec le SIAEP d'Echiré Saint-Gelais,
→ Mise en service du captage des Chailloterics,
- 1985 → Agrandissement des locaux administratifs,
- 1987 → Abandon des captages à St Martin de Bernegoue et François,
→ Modification des statuts du Syndicat de la Corbelière (Le Syndicat du Lambon a désormais voix délibérative),
- 1990 → Adhésion du Syndicat du Lambon au Syndicat du Centre-Ouest,
→ Interconnexion avec la ville de Niort,
- Mai 1995 → Création du Syndicat des eaux du SERTAD,
→ Adhésion du Syndicat du Lambon au SERTAD,
- 1996 → Transfert du siège social à la Chesnaye, commune de Sainte-Néomaye,

- Janvier 2000 → Début de la construction de l'usine,
- Juillet -Août 2001 → Embauche du personnel (un technicien responsable de l'usine et deux électromécaniciens),
- 29 novembre 2001 → Production et distribution des premiers m³ d'eau,
- Mars 2002 → Connexion au réseau de toutes les collectivités adhérentes,
- En 2003 → Embauche d'un ingénieur pour la création du service « Bassin Versant »,
→ Embauche d'un quatrième électromécanicien pour l'usine de production,
- En 2004 → Plus de 2 millions de m³ d'eau distribués,
- Eté 2005 → Seuil critique du niveau de l'eau au barrage de la Touche Poupard dû au manque de pluie,
- En 2006 → Organisation du SERTAD en 5 services
 - Service « Qualité Eau Brute »
 - Service « Production »
 - Service « Distribution »
 - Service « Aide technique – Maintenance »
 - Service « Analyses ».
- 1er juillet 2006 → Intégration du Syndicat d'eau de la « Roche-Fontegrive » entraînant celle d'un nouvel agent pour le service production,
→ Exploitation de l'infra toarcien de la Roche Ruffin en mélange avec l'eau issue de l'usine pour alimenter l'ensemble de la zone de Fontegrive
- 1er janvier 2007 → Intégration d'une partie de la distribution d'eau potable de la Régie des Eaux du SIEDS avec embauche du personnel (4 agents techniques, 1 agent administratif),
- 1er janvier 2008 → Intégration du service de Production de Melle et de Saint Léger de la Martinière,
→ Intégration du S.I.A.E.P. de Sainte Blandine,
- Septembre 2008 → Installation dans la nouvelle agence de Saint Martin lès Melle au lieu-dit « Rabalot »,
- 2009 → Changement des filtres à charbon sur l'usine,
→ Simulation d'une rupture du barrage de la Touche Poupard,
- En 2010 → Intégration du Syndicat d'eau de Thorigné au 1^{er} janvier 2010 : Prailles – Beaussais – Vitré – Thorigné,

- En 2011
 - Démolition du château d'eau et de la station de surpression de Pamproux,
 - Travaux de liaison des cuves de Chavagné,
- En 2012
 - Action d'autocontrôles, analyses effectuées par le laboratoire du SERTAD,
- En 2013
 - Début des travaux de construction du nouveau bâtiment de l'usine comprenant une salle de réunion, un garage et un atelier,
 - Mise en place de la télégestion au service distribution.
- En 2014
 - Réfection de la Station de pompage de Prahecq
 - Renouvellement de 1200 compteurs et fin du renouvellement des branchements plombs,
 - Fin des travaux du bâtiment à l'usine de Production,
 - Réhabilitation de la pompe n°3 à l'usine de Production.
- En 2015
 - Fin de la partie étude du projet « Hydronov », en collaboration avec Séolis. Choix du type de Centrale Hydroélectrique et demande de permis de construire afin de produire de l'électricité sur la canalisation arrivant du barrage de la Touche Poupard,
 - Mise en place de la nouvelle supervision sur l'usine et extension de celle-ci aux sites de production déportés
 - Création de 22 regards de sectorisation sur les communes de Beaussais-Vitré, Prailles, Thorigné, Sainte Blandine,
 - Renouvellement de 1753 compteurs sur l'ensemble des communes.
- En 2016
 - Travaux « Hydronov », mise en place d'une turbine pour production d'électricité,
 - Aménagement du nouveau laboratoire de microbiologie
 - Mise en place de la sectorisation sur les communes de Bougon, St Léger de la Martinière, Fressines, Prahecq, St Martin de Bernegoue, Vouillé et Mougou,
 - Création d'un bâtiment pour la surpression de la Chesnaye et remise aux normes de celle-ci,
 - Dans le cadre de la vidange et des travaux sur l'usine du Cébron, le secours avec le pôle de production SPAEP et SERTAD a été utilisé de septembre 2016 à mars 2017. Le SERTAD a assuré l'alimentation des secteurs de Boisne, Cooperl, la Chesnaye pour le compte du SPAEP.
- En 2017
 - Fin des travaux « Hydronov » avec la mise en place de la convention d'exploitation et production des premiers kilowatts,

- Amélioration du secours de l'alimentation en « eau potable » à partir du SPAEP par travaux de canalisation dans l'enceinte de l'usine,
- Aménagement du laboratoire de physico-chimie par la mise en place d'un suivi de l'ozone résiduel et des essais de nouveaux appareils,
- Mise en place de la sectorisation sur les communes de Melle et Celles (Verrines sous Celles),
- Réaménagement des locaux de l'agence de Rabalot,
- Renforcement du réseau et de la pression à la Poujarderie commune de Celles sur Belle.

En 2018

- Remplacement des charbons actifs des filtres par matériau neuf sur l'un et réactivation sur le second,
- Renouvellement du réseau d'eau et de branchements sur les communes de la Crèche et François,
- Renouvellement du réseau d'eau et de branchements à Maisoncelle et à Monteuil (commune de Prailles),
- Réhabilitation de la station de pompage de St Hilaire commune de Melle.

En 2019

- Changement de l'automate principale de l'usine,
- Adhésion à la SPL de la Touche Poupard,
- Renouvellement du réseau d'eau et des branchements à " la Carte" (commune de Beaussais-Vitré),
- Renouvellement du réseau de "Miséré à l'Houmaye" commune de la Crèche,
- Sectorisation la Crèche-Sainte Néomaye-Pamproux.

En 2020

- Remplacement des 2 ozoneurs de l'usine et automatisation de la régulation,
- Début des essais d'un nouveau coagulant en collaboration avec l'ARS 79,
- Réfection du captage de Prahecq,
- Réfection de la station de la Chancelée,
- Sectorisation Pamproux- Soudan,
- Rénovation du château de Bougon et de la station de Bagnault,
- Adaptation du travail suite à la pandémie de la COVID19.

9) Actions réalisées en 2021

➤ Production

- Poursuite de l'étude et des essais sur le coagulant à base d'aluminium, présentation aux élus et montage du dossier d'autorisation pour passage au CODERST,
- Renforcement de la sécurisation de l'usine contre les éventuelles attaques (informatiques et caméras) par la mise en place de la Cybersécurité,
- Préparation du dossier technique et consultations d'entreprises dans le cadre du projet d'extension de la filière "Filtre à charbon",
- Vidange complète de la lagune n°2 avec transfert d'environ 1 000 m³ de boues vers un centre de compostage situé sur la commune d'Augé,
- Réhabilitation de l'installation électrique du réservoir de la Couarde,
- Entretien pluriannuel des cellules Hautes Tensions du barrage et de l'usine.

➤ Distribution

- Etudes préalables à la construction d'un nouveau château d'eau à la Chesnaye,
- Travaux de sectorisation sur Pamproux-Soudan,
- Divers travaux de sécurisation des cuves et châteaux d'eau (clôtures, échelles, ...),
- Réfection de la cuve de Prailles et début des travaux de réhabilitation de celle des Brissardes, communes de Celles/Belle.

10) Et pour l'avenir

➤ Production

- Fin de l'installation de la Cybersécurité,
- Entretien pluriannuel des pompes de refoulement du barrage et de l'usine,
- Mise en place d'un redondant pour l'automatisme de l'usine,
- Essais et mise en place d'un nouvel analyseur en continu pour la mesure du fer,
- Remplacement d'une partie de la conduite des rejets des eaux vers la rivière,
- Début des travaux d'extension de la filière CAG,
- Amélioration du secours en Eau Traitée entre les deux usines (SERTAD et CC HVS) par la modification de la tuyauterie dans le regard situé sur le site de l'usine de la régie de la CC HVS.

➤ Distribution

- Mise en place de 3 postes de rechloration
- Réfection de la cuve au sol des Brissardes

- Réfection de la cuve de Prailles puis transfert de cet ouvrage à la commune en charge de la protection contre l'incendie.
- Travaux de renouvellement de réseaux (2 tranches de travaux de 4 lots chacune)
- Sectorisation Chauray – La Crèche – Prahecq
- Sectorisation La Mothe Saint-Héray
- Réfection du château d'eau de Soudan
- Réfection du château d'eau de la Villedé
- Mise en place d'une surpression si le site de La Villedé
- Poursuite des études sur le nouveau château d'eau de la Chesnaye

11) Les marchés publics et consultations

Production :

- Cybersécurité : 15 840.00 € HT

Distribution :

- Château d'eau de Soudan : 140 621.00 € HT
- Cuve des Brissardes : 55 267.00 € HT
- Recherche en eau Fiée des Lois Phase 2 : 99 990.00 € HT (tranche ferme)
- Renouvellement réseau lot 4 : 67 994.25 € HT / lot 5 : 69 015.50 € HT / lot 6 : 25 588.20 € HT
- Renouvellement réseau lot 8 : 135 795.33 € HT / lot 9 : 166 490.28 € HT / lot 10 : 116 952.66 € HT / lot 11 : 147 633.75 € HT
- Sectorisation lot 1 (La Mothe, La Couarde) : 61 821.04 € HT / lot 2 (Chauray) : 58 815.00 € HT

B) Qualité de l'eau

1) Les caractéristiques de l'eau brute

A – Touche Poupard

L'eau brute du barrage de la Touche Poupard est faiblement minéralisée en raison de la nature granitique des sols. Sa teneur en fer et en manganèse est forte, ce qui s'explique par la présence de ces métaux dans les sols granitiques. Sa teneur en nitrates est faible, en moyenne 10.7 mg/l (de 2 à 22 mg/l).

Les eaux brutes sont régulièrement analysées par la SPL des Eaux de la Touche Poupard mais également par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire (14 analyses en 2021).

De plus des analyses d'autocontrôle sont effectuées tous les jours à l'usine pour optimiser le dosage des produits de traitement.

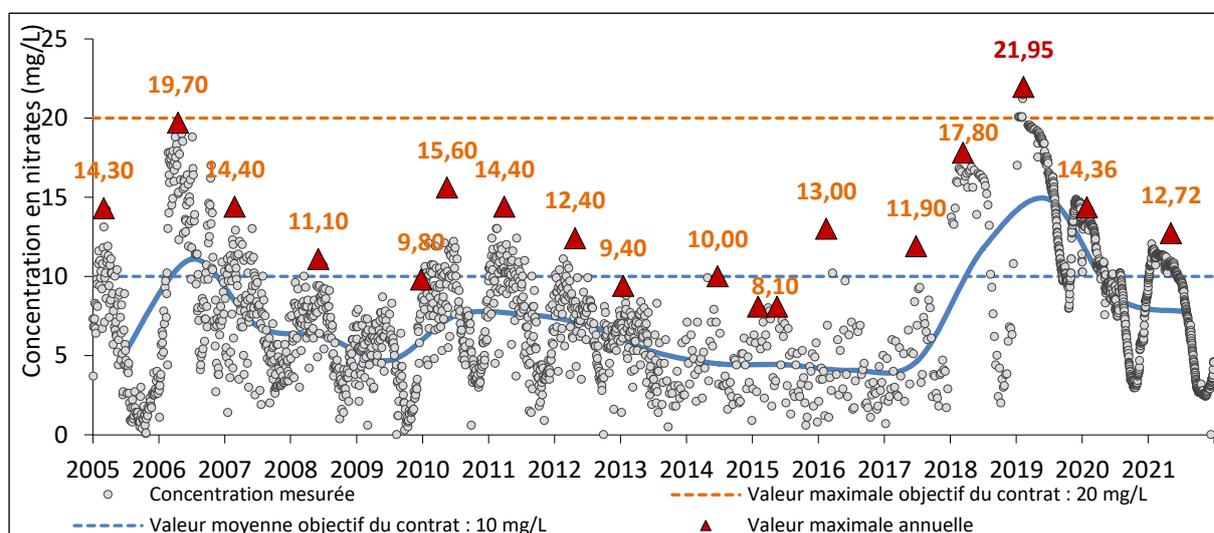
Certains paramètres sont suivis par des analyseurs en continu et d'autres par le personnel d'exploitation ou par un laboratoire prestataire.

Plusieurs types d'analyses différentes sont sous-traitées au laboratoire IANESCO dans le cadre de l'application de l'arrêté SéSanE de décembre 2012, à savoir :

- Les salmonelles, une fois par mois
- Les cyanobactéries, toutes les semaines de juillet à octobre

Le SERTAD effectue aussi une analyse microbiologique chaque semaine.

Concentrations moyennes mensuelles et maximales annuelles en nitrates au captage



La concentration en nitrates au captage a dépassé pour la toute première fois la valeur des 20 mg/L en février 2019 en atteignant la valeur de 21,95 mg/L. C'est la plus haute valeur relevée depuis la mise en service de l'usine en 2000. On observe une nette augmentation des pics de concentration en nitrates depuis 2018, qui avait déjà connu la valeur la plus importante depuis 2006.

Il est à noter que depuis début mai 2019, la concentration est mesurée en continu, ainsi une valeur est retenue quotidiennement, ce qui explique le plus grand nombre de valeurs en 2019 par rapport aux années précédentes.

L'année 2020 a connu une baisse des concentrations mesurées en nitrates, qui s'est poursuivie sur l'année 2021 : la concentration moyenne est de 7.80 mg/L et la valeur maximale est de 12.72 mg/L. Toutefois, les valeurs ne sont pas redescendues au même niveau qu'avant : la moyenne sur la période 2014-2018 était de 5.90 mg/L.

B – Captage de La Roche Ruffin

Le tableau ci-dessous résume la qualité de l'eau brute prélevée dans le captage de la Roche Ruffin.

L'eau est moyennement dure et légèrement turbide. La concentration moyenne en fer explique probablement la présence de turbidité.

Elle présente des concentrations en fluor au-dessus de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaines (1,50 mg/l). Pour remédier à cela elle est mélangée avec celle de l'usine de production du SERTAD à raison de 1/3 du forage pour 2/3 du SERTAD.

On note l'absence de nitrate et de produit de traitement des cultures.

Paramètres	Nombre d'analyses	Moyenne	Valeur Maximale	Valeur Minimale	Limites ET	Limites EB
Turbidité (NFU)	4	0,71	1,10	0,27	0,50	
pH à 20°C	4	7,60	7,70	7,50		6,5-8,5
Conductivité (µS/cm)	4	454,00	473,00	442,00		1000,00
Dureté (°F)	4	20,25	20,80	19,70		
TA.C. (°F)	4	18,35	18,90	18,00		
Nitrate (mg/l)	4	<1	<1	<1	50,00	100,00
Ammonium (mg/l)	4	<0,05	<0,05	<0,05	0,10	4,00
Fer (µg/l)	4	126,75	138,00	118,00	200,00	
Fluorures (mg/l)	4	2,78	2,88	2,67	1,50	
Manganèse (µg/l)	4	22,88	23,40	21,10	50,00	
Arsenic (µg/l)	4	3,33	4,17	0,95	10,00	100,00
Bore (mg/l)	4	106,88	122,00	92,50	1000,00	
Cadmium (µg/l)	4	<0,5	<0,5	<0,5	5,00	100,00
Nickel (µg/l)	4	<0,5	<0,5	<0,5	20,00	
Sélénium (µg/l)	4	<0,5	<0,5	<0,5	10,00	10,00
Total pesticides	4	<0,01	<0,01	<0,01	0,50	5,00

En 2021, il n'y a eu qu'une analyse sur le captage, le tableau ci-dessus synthétise les analyses réalisées depuis 2016 (2016, 2017, 2019 et 2021).

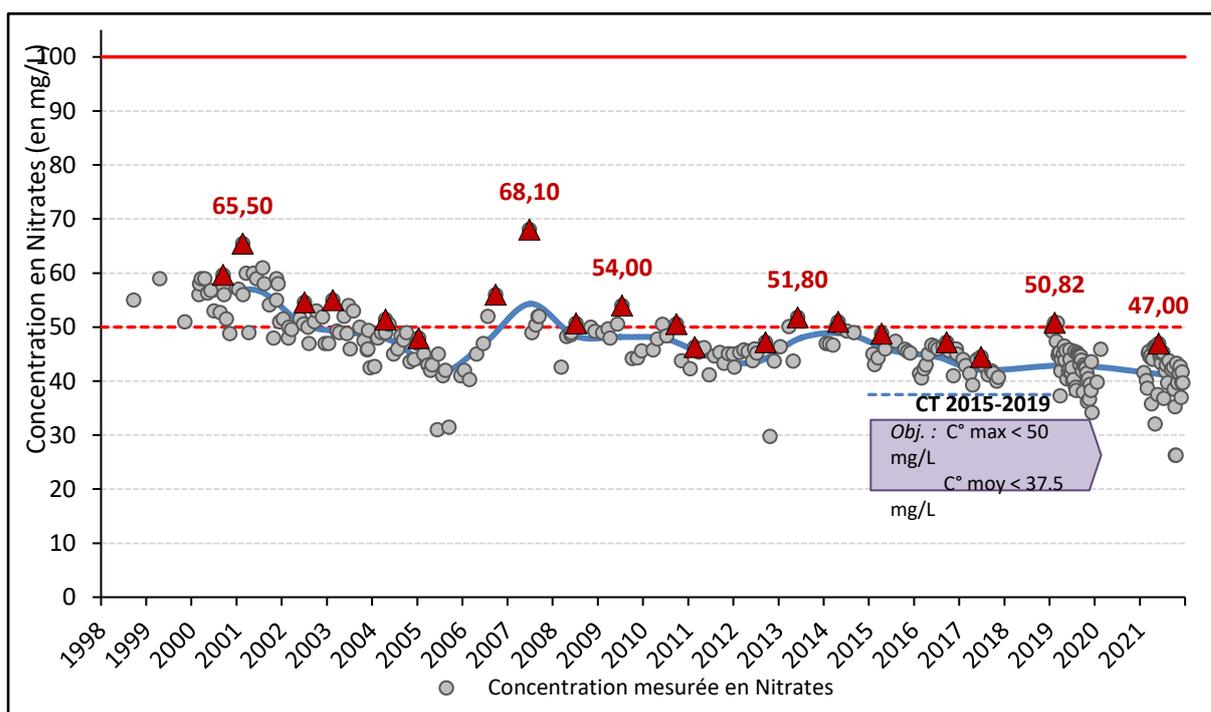
C- Captage de Chancelée

Le tableau ci-dessous résume la qualité de l'eau brute prélevée dans le captage de la Chancelée.

L'eau est considérée comme dure et légèrement turbide. Elle est mélangée avec celle de l'usine de production.

Le suivi de la qualité de l'eau brute s'est nettement accru ces dernières années. La qualité de l'eau du captage de la Chancelée est dégradée par :

- Des teneurs en nitrates moyennes de l'ordre de 46 mg/l de 2008 à 2017 et des dépassements fréquents de la norme eau potable de 50 mg/l jusqu'en 2014. Toutefois, on observe une légère tendance à la diminution des concentrations (cf. figure ci-après). La norme eau brute pour une ressource souterraine est de 100 mg/l. le mélange, avec l'eau en provenance de l'usine du SERTAD, permet la distribution d'une eau qui respecte en permanence les normes eau potable ;
- La détection de produits phytosanitaires : herbicides et métabolites de dégradations (Atrazine, herbicide interdit depuis 2003, S-métolachlore, Alachlore, Nicosulfuron).



Evolution des concentrations en nitrates depuis 1998

On observe une légère tendance à la diminution des concentrations en nitrates sur l'eau brute. Etant donné le fonctionnement complexe du captage (mélange de deux nappes d'âges différents dont les proportions de contribution peuvent varier), il est difficile de tirer une conclusion.

Paramètres	Nombre d'analyses	Moyenne	Valeur Maximale	Valeur Minimale	Limites ET	Limites EB
Coliformes Thermotolérants 44 °C	8,00	0,75	3,00	0,00	0,00	20000,00
Entérocoques	8,00	0,88	4,00	0,00	0,50	10000,00
Turbidité (NFU)	8,00	0,33	0,70	0,20		
pH à 20°C	8,00	7,23	7,45	7,10		6,5-8,5
Conductivité (µS/cm)	9,00	699,44	720,00	659,00		1000,00
Dureté (°F)	4,00	32,70	33,60	31,90		
TA.C. (°F)	8,00	27,75	29,10	25,00		
Nitrate (mg/l)	1000	45,83	51,00	40,00	50,00	100,00
Ammonium (mg/l)	8,00	0,05	0,05	0,05	0,10	4,00
Fer (µg/l)	8,00	7,58	10,00	0,10	200,00	
Arsenic (µg/l)	8,00	1,88	5,00	1,13	10,00	100,00
Sélénium (µg/l)	8,00	1,31	5,00	0,62	10,00	10,00
Déséthylatrazine (DEA) (µg/l)	10,00	0,02	0,04	<0,01	0,10	2,00
Nicosulfuron (µg/l)	4,00	0,02	0,02	<0,01	0,10	2,00
Total pesticides	10,00	0,03	0,04	0,02	0,50	5,00

D- Forage de Prahecq

Le forage a été remis en service courant 2020, le tableau ci-dessous présente l'unique analyse réalisée en 2021.

Paramètres	Valeur	Limites ET	Limites EB
Coliformes Thermotolérants 44 °C	0,00	0,00	20000,00
Entérocoques	0	0,50	10000,00
Turbidité (NFU)	0,25	0,50	
pH à 20°C	7,20		6,5-8,5
Conductivité (µS/cm)	917,00		1000,00
Dureté (°F)	35,50		
TA.C. (°F)	30,60		
Nitrate (mg/l)	1,00	50,00	100,00
Ammonium (mg/l)	0,05	0,10	4,00
Fer (µg/l)	43,00	200,00	
Fluorures (mg/l)	2,05	1,50	
Arsenic (µg/l)	0,50	10,00	100,00
Sélénium (µg/l)	0,500	10,00	10,00
Tétrachloroéthylène (µg/l)	0,56	10,00	
Total pesticides	0,04	0,50	5,00

Comme pour le captage de la Roche Ruffin, cette source présente des concentrations en fluor au-dessus de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaines (1,50 mg/l). Un mélange avec de l'eau provenant d'un autre réservoir permet d'obtenir les normes de distribution d'eau potable.

2) Les caractéristiques de l'eau Traitée en sortie de production

Le contrôle de la qualité de l'eau traitée est réalisé quotidiennement par le Service Production du SERTAD dans le cadre de son autocontrôle, mais également par l'ARS à l'occasion du contrôle sanitaire (12 en 2021 plus 11 cyanobactéries).

Certains paramètres sont analysés en continu (température, pH, turbidité, conductivité, oxygène dissous, ozone, nitrates, chlore, ammoniac, manganèse, COT). Quotidiennement, le personnel du Service Production du SERTAD effectue des analyses physico-chimiques (nitrites, fer, dureté, TAC, ...).

Chaque semaine, une analyse microbiologique est également réalisée dans notre laboratoire, celle-ci traduit l'efficacité de la désinfection de l'eau.

Tous les mois, une analyse des pesticides, des hydrocarbures et des organohalogénés volatiles (THM) est effectuée par un laboratoire extérieur (IANESCO).

Comme pour l'eau brute, tous les prélèvements de l'autocontrôle sont assurés par le personnel du SERTAD.

2-1) Auto-Contrôle de l'eau traitée

A – l'usine de traitement

La turbidité de l'eau correspond à la transparence d'un liquide.

La norme est actuellement d'une unité NTU. Au travers des 365 analyses, la moyenne était de 0,27 NTU avec une valeur minimale à 0,13 NTU et une valeur maximale à 20,91 NTU.

Depuis décembre 2020, les pluies n'ont pas cessé et la turbidité de l'eau brute est montée progressivement jusqu'aux alentours des 20 NTU ; le traitement a été adapté en conséquence.

Le 7 février 2021, la turbidité de l'eau brute a grimpé en quelques heures pour atteindre les 70 NTU et malgré l'intervention du personnel d'astreinte, l'eau traitée a dépassé très vite la norme de distribution.

Après plusieurs heures de modifications et de productions envoyées à la rivière, la turbidité de l'eau traitée est redescendue progressivement dans les normes pour être redistribuée en début d'après-midi.

Pour les nitrates la norme est de 50 mg/l. la moyenne relevée sur les 365 contrôles est de 8,09 mg/l, avec un minimum de 2,30mg/l et un maximum à 43.34 mg/l mesuré lors de l'une des productions d'eau potable à partir de la Sèvre Niortaise.

Les pesticides sont éliminés par les filtres à charbon actif en grains. La norme est de 0,1µg/l.

En 2021, aucune détection de la molécule « Métaldéhydes » n'a été relevée.

Les métabolites de dégradation, notamment de Métolachlore (ESA et OXA), ont été détectés sur l'eau traitée, mais les valeurs n'ont jamais dépassé la norme des 0.1 µg/l (0,073 µg/l en janvier sur la forme ESA et 0,045µg/l sur la forme OXA, également en janvier.

B – station de La Roche Ruffin

Le suivi réalisé en sortie des cuves de mélange (Roche Ruffin et Pied Bourgueil) permet de confirmer la bonne dilution de l'eau du captage. La turbidité, mais surtout les "Fluorures" présentent dans l'eau du captage sont ainsi ramenés sous les valeurs de "limites" ou de "référence" pour l'eau distribuée.

C- Station de Chancelée

Le suivi réalisé en sortie de la cuve de St Hilaire, permet de voir la production uniquement à partir de l'usine, les premières semaines de 2021, puis la remise en service du captage de la Chancelée, début février. La dilution entre ces 2 arrivées permet de diminuer les concentrations en nitrates et en pesticides et de les ramener largement sous les "limites de qualité" pour l'eau traitée.

D- Station de Prahecq

La qualité, en sortie de ce réservoir, présente les caractéristiques d'un mélange entre le forage et l'eau provenant de Chavagné (mélange SERTAD et CC HVS). Comme pour la station de la Roche Ruffin, ce mélange permet de diminuer les concentrations en fluorures et la turbidité.

2-2) Contrôle Sanitaire de l'eau traitée

A – l'usine de traitement

Voici le résumé des analyses effectuées en sortie d'usine de traitement lors de l'année :

Paramètres	Limites de Qualité	nombre d'analyses	Seuil de détection	Moyenne	Valeur Maximale	Valeur Minimale
Température eau (°C)	25	23,00		15,35	20,10	7,80
Chlore libre (mg/l)		23,00		0,87	1,10	0,34
Chlore Total (mg/l)		23,00		0,96	1,20	0,44
Conductivité (µS/cm)	200-1100	12,00		291	310	267
Turbidité (NFU)	1,00	12,00	0,20	0,24	0,60	0,20
Ph à 20°C	>6,50 <9,00	12,00		7,95	8,10	7,40
Dureté totale (°F)		12,00		11,74	14,70	10,50
Fluorure (mg/l)	2	4,00		0,17	0,18	0,15
TA.C. (°F)		12,00		10,76	11,80	9,60
COT (mg/l)	2,00	12,00		1,48	1,80	1,30
Chlorure (mg/l)	250,00	12,00		23,70	26,10	16,60
Sulfate (mg/l)	250	12,00		7,44	8,00	6,800
Nitrate (mg/l)	50	12,00		7,35	11,30	2,50
Nitrite (mg/l)	0	12,000	0,01	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Ammonium (mg/l)	0	12,000	0,05	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Bromates (µg/l)	10	4,000	2,00	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Calcium (mg/l)		4,000		40,68	44,20	37,40
Magnésium (mg/l)		4,000		3,48	3,80	3,00
Sodium (mg/l)	200	4,000		10,60	11,90	9,10
Potassium (mg/l)		4,000		3,48	3,60	3,30
Cyanures libres (µg/l)	50	4,000	5,00	6,00	9,00	5,00
Aluminium (µg/l)	200	12,000	10,00	45,21	104,00	16,20
Baryum (µg/l)	700,000	4,000		203	251	179
chlorure de vinyle (µg/l)	0,50	4,00	0,100	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Chloroforme (µg/l)	100,00	4,00		1,90	2,40	1,00
Bromodichlorométhane (µg/l)	100,00	4,00		2,70	3,30	2,20
Dibromochlorométhane (µg/l)	100,00	4,00		4,25	5,30	3,40
Bromoforme (µg/l)	100,00	4,00		1,70	2,20	1,20
total THM positifs		4,00		10,55	13,10	8,70
Trichloroéthylène (µg/l)	10,00	4,00	0,500	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Tétrachloroéthylène (µg/l)	10,00	4,00	0,500	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
AMPA (µg/l)	0,10	4,00	0,030	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil

Glufosinate (µg/l)	0,10	4,00	0,030	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Glyphosate (µg/l)	0,10	4,00	0,030	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Acétochlore ESA(µg/l)	0,90	4,00	0,02	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Acétochlore OXA (µg/l)	0,90	4,00	0,02	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Alachlore ESA (µg/l)	0,90	4,00	0,02	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Alachlore OXA (µg/l)	0,10	4,00	0,02	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Métazachlore ESA (µg/l)	0,90	4,00	0,05	0,043	0,050	0,020
Métazachlore OXA (µg/l)	0,90	4,00	0,02	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Métolachlore ESA (µg/l)	0,10	4,00	0,02	0,059	0,064	0,050
Métolachlore NOA 413173 (µg/l)	0,90	1,00	0,02	0,050	0,050	0,050
Métolachlore OXA (µg/l)	0,90	4,00	0,02	0,021	0,023	0,020
Métaldéhydes (µg/l)	0,10	4,00	0,02	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
TOTAL Pesticides	0,50	4,00		0,062	0,064	0,059

Pour l'ensemble des paramètres (physico-chimiques, microbiologiques et pesticides) aucun dépassement n'a été constaté en 2021.

L'ensemble des 1253 points contrôlés sont dans les normes et ils sont répartis de la manière suivante :

Analyses	Nombre de paramètres réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
Microbiologie	81	0	100 %
Paramètres physico-chimiques	271	0	100 %
Pesticides, radioactivité, THM	901	0	100 %
Total	1 253	0	100 %

3) Les caractéristiques de l'eau distribuée

Le décret n° 2001-1220 fixe les paramètres à analyser et leur fréquence. Les prélèvements et les analyses sont effectués par le Laboratoire interdépartemental d'Hygiène "QUALYSE" pour le compte de l'ARS.

Plusieurs paramètres sont analysés :

Paramètres de terrains

- Température
- Chlore libre
- Chlore Total

Paramètres microbiologiques

- Bactéries aérobies revivifiables à 22 et 36°C
- Escherichia coli
- Bactéries anaérobies sulfito-réductrices
- Coliformes totaux
- Entérocoques
- Salmonelle

Caractéristiques organoleptiques

- Aspect
- Saveur
- Couleur
- Turbidité
- Odeur

Equilibre Calcocarbonique

- pH
- Equilibre Calcocarbonique
- Titre alcalimétrique
- Titre hydrotimétrique
- Carbonates
- Hydrogénocarbonates
- CO2 libre
- Titre alcalimétrique complet

Minéralisation

- Calcium
- Magnésium
- Sulfates
- Chlorures
- Potassium
- Conductivité
- Sodium

Paramètres azotés et phosphorés

- Ammonium
- Nitrates
- Nitrites

Oxygène et matières organiques

- Carbone organique total

Fer et Manganèse

- Fer
- Manganèse

Oligo-éléments et micropolluants minéraux

- Aluminium
- Baryum
- Chrome total
- Fluorures
- Sélénium
- Antimoine
- Bore
- Cuivre
- Mercure
- Plomb
- Arsenic
- Cadmium
- Cyanures totaux
- Nickel

Composés organohalogénés volatils

- Chlorure de vinyl monomère
- Dichloroéthane-1,2
- Hexachlobutadiène
- Tétrachloroéthylène
- Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène
- trichloroéthylène

Chlorobenzènes

- Pentachlorobenzène

Composés organiques volatils et semi-volatils

- Benzène

Divers micropolluants organiques

- Acrylamide
- Epichlorohydrine

Hydrocarbures polycycliques aromatiques

- Benzo(a)pyrène
- Benzo(b)fluoranthène
- Benzo(g,h,i)pérylène
- Benzo(k)fluoranthène
- Indénol(1,2,3-cd)pyrène

Sous-produits de désinfection

- Bromates
- Bromoforme
- Chlorodibromométhane
- Chloroforme
- Dichloromonobromométhane
- Trihalométhanes

Paramètres liés à la radioactivité

- Activité alpha globale
- Activité bêta globale
- Activité Tritium

Pesticides et produits apparentés

- Pesticides amides, acétamides
- Pesticides aryloxyacides
- Pesticides carbamates
- Pesticides divers
- Pesticides nitrophénols et alcools
- Pesticides organochlorés
- Pesticides organophosphorés
- Pesticides pyréthrinoïdes
- Pesticides Strobilurines
- Pesticides sulfonylurées
- Pesticides triazines
- Pesticides triazoles
- Pesticides tricétones
- Pesticides urées substituées
- Métabolites pertinents
- Métabolites non pertinents
- Métabolites dont la pertinence n'a pas été caractérisée

D'autres analyses d'autocontrôle (Physico-chimiques et Bactériologiques) sont réalisées par le service "Production" du SERTAD. En 2021, ce sont 184 points de mise en distribution et 26 réservoirs qui ont été contrôlés entre 2 et 4 fois durant l'année.

Si l'on rajoute également les mises en eaux suite aux travaux, ainsi que les contrôles de particuliers, ce sont 491 prélèvements qui ont été réalisés et qui représentent 12 544 paramètres mesurés en 2021.

En 2021, 4 points ont dû être recontrôlés pour une non-conformité exclusivement au niveau « bactériologique ». L'ensemble des revisites a abouti à une levée du problème.

De plus, un suivi du chlore est réalisé tout au long de l'année sur ces mêmes 184 points et chaque site a été contrôlé entre 12 et 21 fois.

Les fiches ci-après sur [la "Qualité de l'eau distribuée en 2021"](#) sont élaborées par l'ARS pour chaque secteur du SERTAD où l'eau distribuée est de qualité uniforme.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 8 analyses bactériologiques et 30 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau que vous consommez provient de l'usine de production de La Corbelière, à Azay-le-Brulé, qui traite principalement les eaux de La Sèvre Niortaise. Lorsque la teneur en nitrates de l'eau brute est élevée (supérieure à 40 mg/l), un mélange de l'eau de La Sèvre est réalisé avec l'eau peu nitrée provenant du barrage de La Touche-Poupard. Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 38,50 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 24,13 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,10 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Pesticides non détectés cette année.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex
0969370033 - Mèl : ars-dd79-caux@ars.sante.fr

Téléphone :

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 48 analyses bactériologiques et 192 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Alimentée par un mélange à partir d'un achat au SECO (1/3) et du mélange 50/50 entre la Sèvre Niortaise et la Touche Poupard, exceptée la commune de Vouillé alimentée quasi totalement par la Touche Poupard. Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 37,10 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 20,62 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,13 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,071 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex
0969370033 - Mèl : ars-dd79-eaux@ars.sante.fr

Téléphone :

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 38 analyses bactériologiques et 106 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Alimentée par un mélange 50/50 à partir des prises d'eau de la Sèvre Niortaise et de la Touche Poupard, exceptée la commune de la La Crèche alimentée par la Touche Poupard. Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 39,10 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 14,94 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,15 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,064 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex
0969370033 - Mèl : ars-dd79-eaux@ars.sante.fr

Téléphone :

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 17 analyses bactériologiques et 20 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Alimentée par un mélange d'eau réalisé à partir du captage de La Chancelée (St-Romans-Les-Melle) et de la prise d'eau de la Touche-Poupard. Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 28,80 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 18,64 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,18 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Pesticides non détectés cette année.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTÉRIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex
0969370033 - Mèl : ars-dd79-caux@ars.sante.fr

Téléphone :

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 18 analyses bactériologiques et 25 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Alimentée par un mélange d'eau réalisé à partir de la prise d'eau de la Touche-Poupard (2/3) et du captage de La Roche Ruffin (1/3 Pamproux) au niveau des réservoirs de La Roche Ruffin et de Pied-Bourgueil. Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 8,60 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 14,52 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 1,05 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Pesticides non détectés cette année.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex
0969370033 - Mèl : ars-dd79-caux@ars.sante.fr

Téléphone :

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 32 analyses bactériologiques et 153 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Alimentée par un mélange réalisé à partir du captage de La Fiée des Lois (1/4) et des prises d'eau de la Sèvre Niortaise (1/4) et de la Touche Poupard (1/2). Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 37,10 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 21,05 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,85 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Pesticides non détectés cette année.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTÉRIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été exceptionnellement hors normes.

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex
0969370033 - Mèl : ars-dd79-caux@ars.sante.fr

Téléphone :

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 30 analyses bactériologiques et 38 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Alimentée par l'eau produite à partir de la prise d'eau de la Touche-Poupard. Ce captage bénéficie de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 13,10 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 11,67 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,17 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Pesticides non détectés cette année.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex
0969370033 - Mèl : ars-dd79-caux@ars.sante.fr

Téléphone :

C) Bassins Versants – qualité eau brute

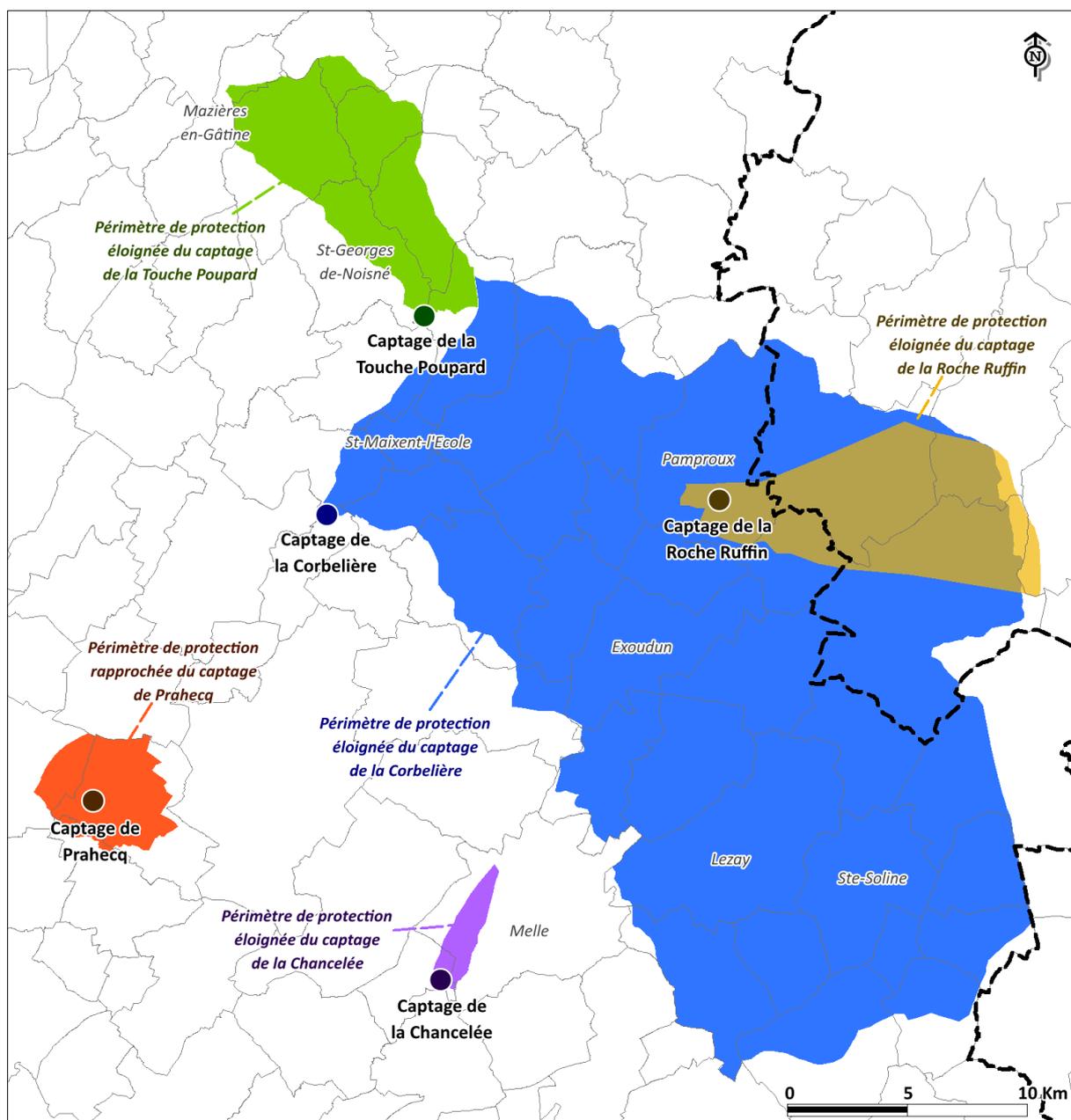
La Cellule Animation Qualité Eau Brute du SERTAD a en charge les démarches pour la qualité de l'eau à l'échelle des aires d'alimentation des captages de la Touche Poupard, de la Corbelière (bassin versant de la Sèvre Niortaise amont – délégation de la Régie des Eaux de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre) et de La Chancelée. Cette démarche fait partie du programme régional « Re-Sources » et ces trois captages sont des captages prioritaires Grenelle. De plus, La Corbelière et la Touche Poupard sont stratégiques pour l'alimentation en eau potable du sud Deux-Sèvres.

Aussi, la Cellule a en charge la gestion des dossiers administratifs des captages (DUP / Révisions des périmètres de protection et des demandes d'autorisation de prélèvement). Le nouvel Arrêté préfectoral (DUP) de La Corbelière a été signé le 19 décembre 2013. La procédure de révision des périmètres de protection et les autorisations de prélèvements pour le captage de La Chancelée ont abouties à l'Arrêté préfectoral du 12 décembre 2018. Le captage de la Touche Poupard bénéficie quant à lui d'un Arrêté préfectoral depuis 1999 (périmètres de protection et autorisations de prélèvement). Toutes les ressources du SERTAD disposent maintenant de périmètres de protection adaptés. Les servitudes ont été mises en œuvre pour ce qui concerne les compétences du Syndicat.

L'indice de protection de la ressource est de 100%.

La Cellule Animation se composait de 3 ETP depuis la fin de l'année 2013 : une animatrice générale, une animatrice agricole (poste créé en décembre 2013) et une technicienne/cartographe. En 2017, le service a été renforcé par 1 ETP d'animation agricole supplémentaire, portant l'effectif à 4 ETP. Le poste de 2^{ème} animateur agricole n'a pas été reconduit suite à la fin du contrat de celui-ci fin novembre 2018. Suite au recrutement d'un nouvel animateur agricole en juin 2020, les effectifs sont à nouveau passés à 4 ETP.

1) Les différentes ressources du SERTAD



Carte des différents captages utilisés et leurs périmètres de protection.

Captage de la Touche Poupard et de la Sèvre Niortaise amont

Les Périmètres de Protection Eloignés (PPE) de ces deux captages bénéficient d'un programme d'actions Re-Ressources pour préserver la qualité de l'eau qui parvient au captage (se reporter à la section « Le programme Re-Ressources »).

Captage de La Chancelée

Ce captage se situe sur la commune Saint-Romans-lès-Melle. Un programme d'actions Re-Sources existe sur le PPE de ce captage (se reporter à la section « Le programme Re-Sources »). Aucun travaux sur la station n'a eu lieu en 2021.

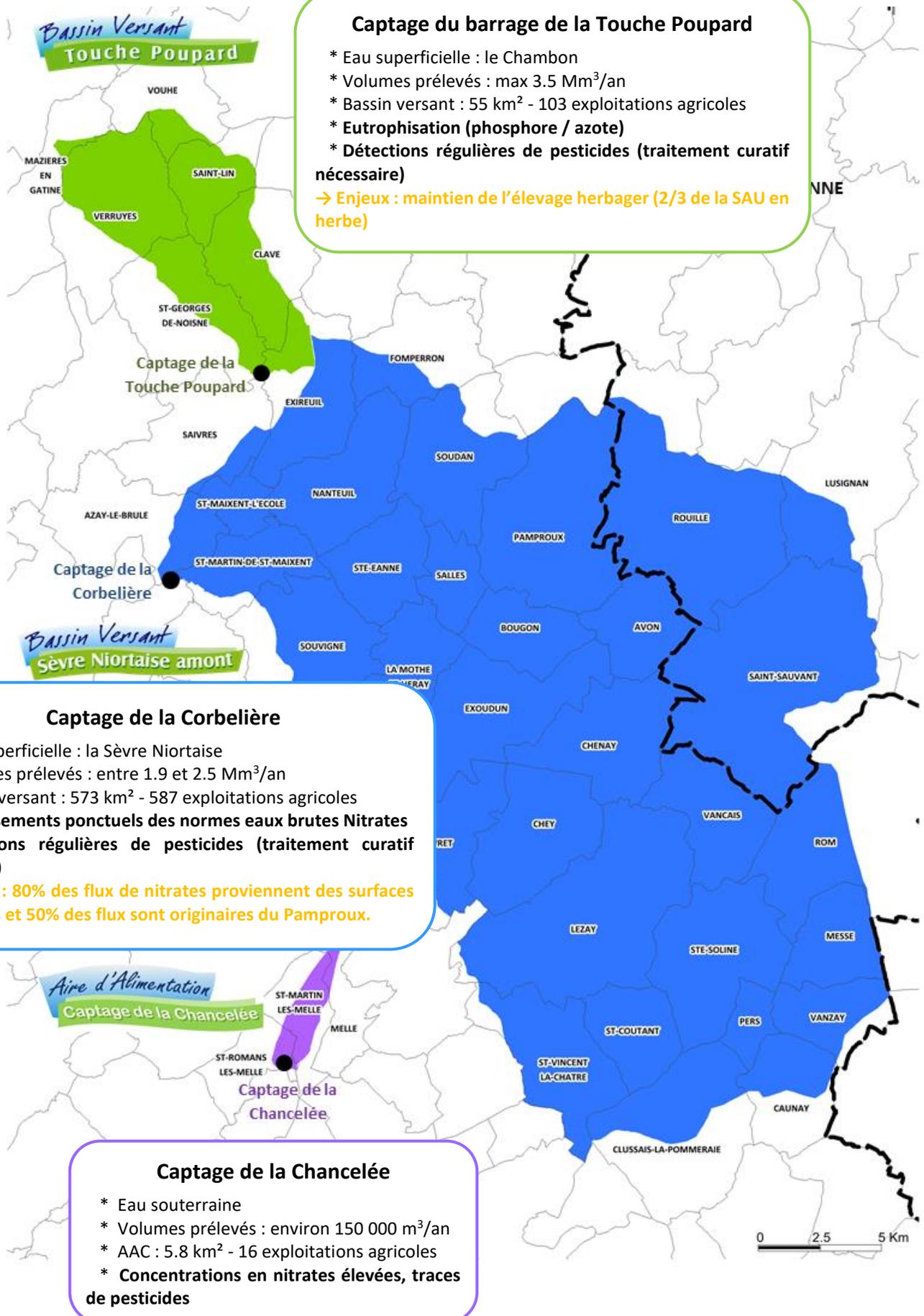
Captage de la Roche Ruffin

Ce captage, situé sur la commune de Pamproux, n'a fait l'objet d'aucun travaux en 2021.

Captage de Prahecq

Ce captage, situé sur la commune du même nom, n'a fait l'objet d'aucun travaux en 2021.

2) Programme Re-resources



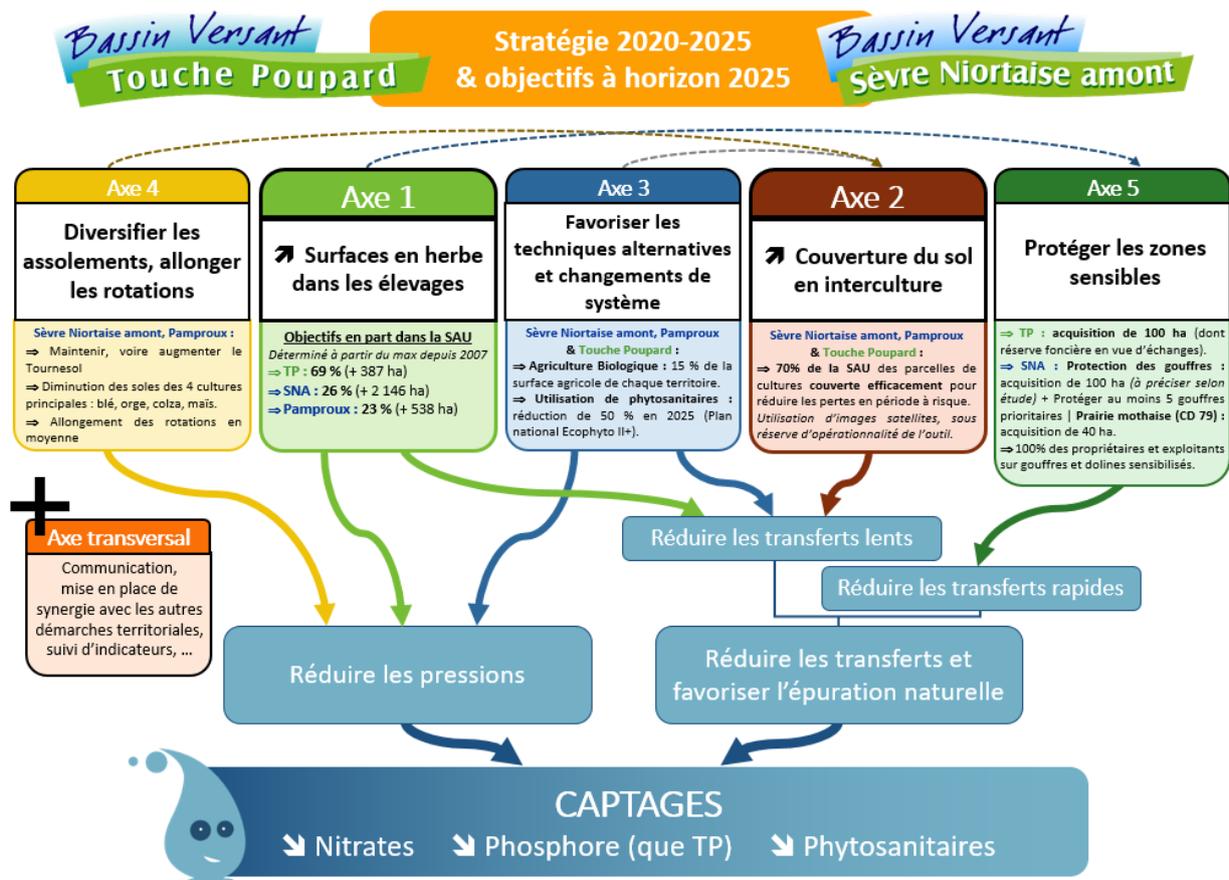
Captages de La Corbelière et de La Touche Poupard

La démarche sur ces territoires a été lancée dès 2004 ; ils font partie des bassins versants « Re-Sources » pilotes. Un premier Contrat Territorial 2007-2011 a été mené sur chacun des bassins. Après la réalisation des bilans-évaluations de ces Contrats en 2012, l'année 2013 a été consacrée à l'élaboration du 2^{ème} programme d'actions pour la période 2014-2018. A l'issue de cette période, un bilan technique et financier a été réalisé en interne et une évaluation a été menée par un bureau d'études dont les résultats ont été publiés début 2019.

Etayé par ces conclusions, un important travail de **concertation** a été mené pendant tout 2019. Par de multiples travaux et échanges avec les acteurs du territoire (agriculteurs, élus, OPA, collectivités, etc.) et avec l'accompagnement de la cellule Re-Sources et de l'AELB, cette année de concertation a permis d'aboutir à une **stratégie territoriale** partagée qui porte sur :



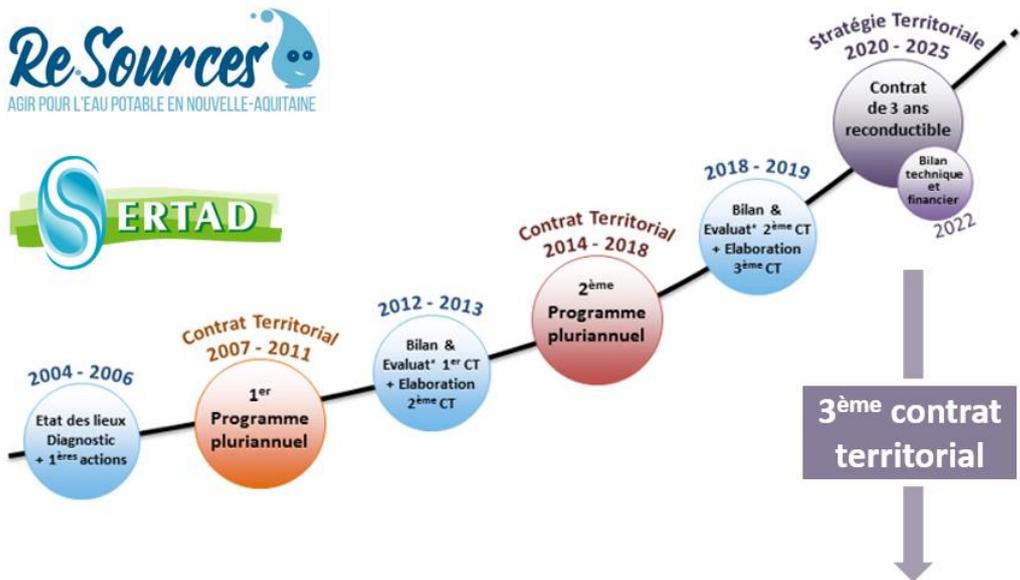
- le déploiement de **leviers d'actions innovants**, mieux ciblés ou davantage déployés dans les exploitations ;
- une approche visant une **meilleure mise en œuvre des changements de pratiques** dans les exploitations ainsi qu'une meilleure diffusion sur le territoire ;
- une **plus grande synergie** avec les démarches locales et les autres contrats territoriaux pour une approche intégrée de la ressource en eau ;
- la **mobilisation et l'implication** des acteurs du territoire qui sont les auteurs du changement.



Une **feuille de route** et un **programme d'action** sont associés à cette stratégie, l'ensemble forme le 3^{ème} contrat territorial Re-Sources 2020-2022, avec une stratégie à horizon 2025. Le territoire concerné fusionne les deux bassins versants de la Sèvre Niortaise amont et de la Touche Poupard : le « **Contrat territorial Re-Sources 2020-2022 des Aires d'alimentation de Captage du bassin amont de la Sèvre : Touche Poupard et Corbelière** ».

La concertation avec les acteurs du territoire, et particulièrement les organismes professionnels agricoles, a permis de construire des contrats aux objectifs partagés, de même que la mise en œuvre par les différents maîtres d'ouvrage. Le SERTAD reste le porteur global et réalise la coordination générale.





« Contrat territorial des Aires d’Alimentation de Captage du bassin amont de la Sèvre Niortaise : Touche Poupard et Corbelière 2020-2022 »

Les principales actions menées en 2021 (pour plus de détails, se reporter au bilan complet 2021) :

- Journées techniques dans des exploitations ;
- Communication avec les OPA partenaires sur les filières structurées sur le territoire et favorables à la qualité de l’eau, pour promouvoir le développement de cultures à bas niveau d’intrants ;
- Gestion intégrée de la ressource en eau (CTGQ, CTMA, Grand Poitiers, PAT...) ;
- Actions liées à l’optimisation des intercultures (présentation de plateformes expérimentales de couverts, réalisation de pesées MERCI, valorisation collective lors des manifestations des rendez-vous des couverts végétaux, concours photo) ;
- Etude sur des gouffres classés prioritaires et sensibilisation à leur protection ;
- Accompagnement individuel d’éleveurs des bassins sur les thématiques de gestion de prairie et du pâturage, d’amélioration de l’autonomie fourragère de l’exploitation, de coût de production;
- Groupes d’échanges sur les systèmes céréaliers, les couverts végétaux et leur valorisation fourragère ;
- Animation MAEc ;
- Suivi et analyse de la qualité de l’eau ;
- Communication et sensibilisation à la protection de la qualité de l’eau.

Captage de La Chancelée

Située à St Romans-les-Melle, son aire d'alimentation est 5.5 km². La démarche « Re-Sources » sur ce captage a été lancée en 2012. L'année 2014 a été consacrée à la réalisation du diagnostic des pressions agricoles et non agricoles sur l'aire d'alimentation du captage par le bureau d'études SAFEGE et à l'élaboration du plan d'action pour la qualité de l'eau. Un Contrat territorial 2015-2019 a été signé par 13 organismes ; les actions, quant à elles, ont commencées en 2015.

Un bilan technique et financier complet ainsi qu'une évaluation de ce premier contrat ont été réalisés. En se basant sur ces éléments, une phase de concertation et de reprogrammation d'un nouveau contrat territorial 2022-2026 ont eu lieu. En parallèle la démarche ZPAAC / ZSCE a été initiée par les services de l'Etat, prérequis indispensable pour bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.



Ces Contrats Territoriaux font l'objet de bilans d'activités annuels détaillés.



D) Production d'eau

1) D'où provient l'eau

➤ L'eau brute

La ressource principale du SERTAD est le barrage de la Touche Poupard qui a une capacité de stockage de quinze millions de mètres cube



Les installations de pompage d'eau brute sont en fonctionnement depuis septembre 2000. La ressource est munie de périmètres de protection opérationnels (arrêté préfectoral du 20 décembre 1999).

L'eau est acheminée du barrage jusqu'au pôle de potabilisation par l'intermédiaire d'une conduite en fonte d'un diamètre de soixante centimètres.

Ce cheminement se déroule en deux étapes :

- Refoulement de 900 à 1600 m³/h, à partir de la station située au pied du barrage sur deux kilomètres, jusqu'à un réservoir de 1 000 m³.
- Ecoulement gravitaire de cette cuve, sur neuf kilomètres, jusqu'à l'usine.

L'usine a également la possibilité de produire de l'eau potable à partir d'une autre ressource, la **Sèvre Niortaise**, comme ce fut le cas lors de la tempête du 10 février 2009 et lors des travaux d'installation d'une micro turbine par Hydronov au printemps 2016.

Trois autres sources sont également utilisées, 'la **Chancelée**' sur la commune de SAINT ROMANS LES MELLE dont l'AAC se situe sur la commune de SAINT MARTIN LES MELLE, le captage dans l'infra toarcien de "la **Roche Ruffin**" sur la commune de PAMPROUX et celui de "la **Fiée des Lois**" sur la commune de Prahecq. L'eau de ces captages est mélangée à celle traitée, qui vient de l'usine, sur les secteurs respectifs du Mellois, de l'ancien Syndicat de Fontegrive et de Prahecq.

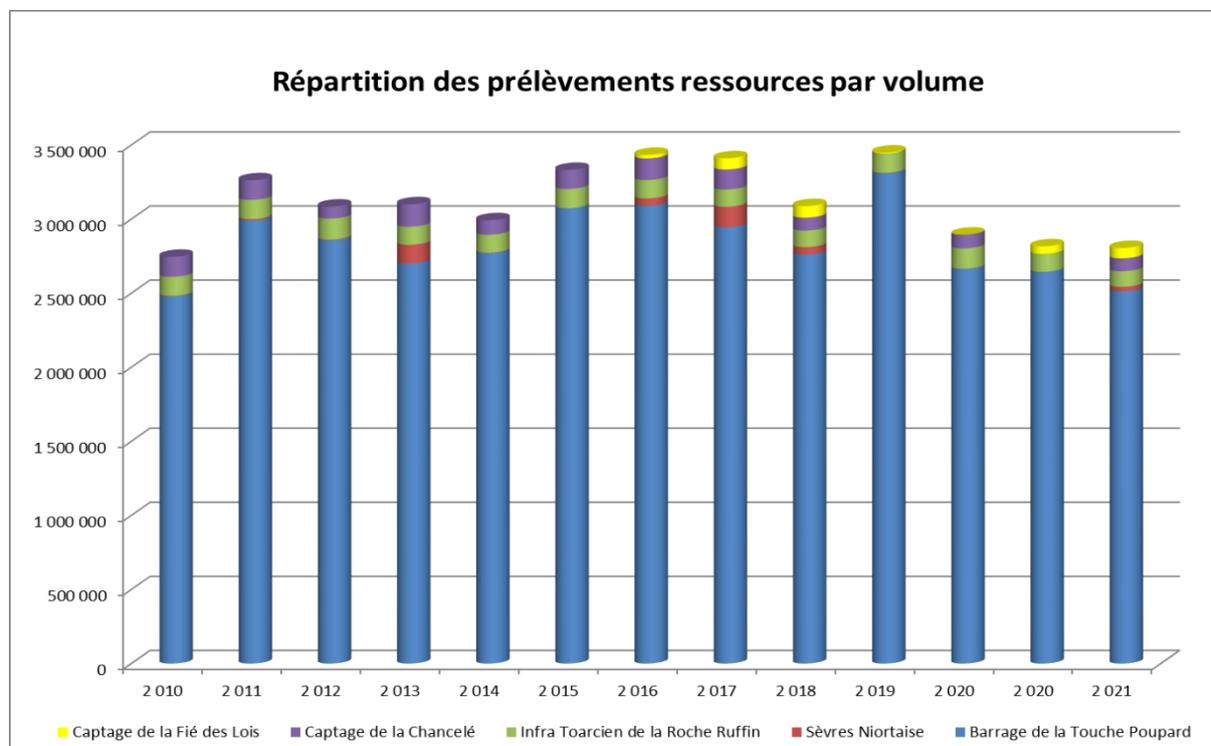
En 2021, le SERTAD a **prélevé 2 895 613 m³** d'eau brute répartis de la façon suivante :

- Barrage de la Touche Poupard :	2 513 086 m ³
- Sèvre Niortaise :	30 415 m ³
- Captage Infra de la Roche Ruffin :	105 347 m ³
- Captage de la Chancelée :	86 838 m ³
- Captage Infra de la Fiée des Lois :	69 940 m ³

Le pourcentage des eaux souterraines dans le volume global prélevé est de 9,341 %.

89,57 % de l'eau brute, soit le prélèvement sur le barrage de la Touche Poupard, sont achetés à la SPL des Eaux de la Touche Poupard qui exploite celui-ci.

Les 30 415 m³ restants proviennent de la Sèvre Niortaise, lors de travaux sur la conduite d'eau brute en mai et au niveau du barrage en octobre.



En ce qui concerne l'alimentation directe de l'usine de production d'eau, le tableau ci-dessous détaille la répartition entre le prélèvement au barrage et les différentes utilisations qui en sont faites par la suite.

Désignation	Index compteur (en m3), le		Différence	Total en m3	Différence en m3	Rendement en %
	28/12/2020	03/01/2022				
Barrage	44 660 948	48 493 241	2 832 293	2 862 708	12 509	99,56
Pompage Sèvre	402 033	432 448	30 415			
Usine	25 758 437	28 271 523	2 513 086			
Corbélière	8 014 417	8 322 819	308 042			
EARL L'Alouette	21 825	32 590	10 765			
GAEC les Jardins de Jaunay	89 878	107 824	17 946			

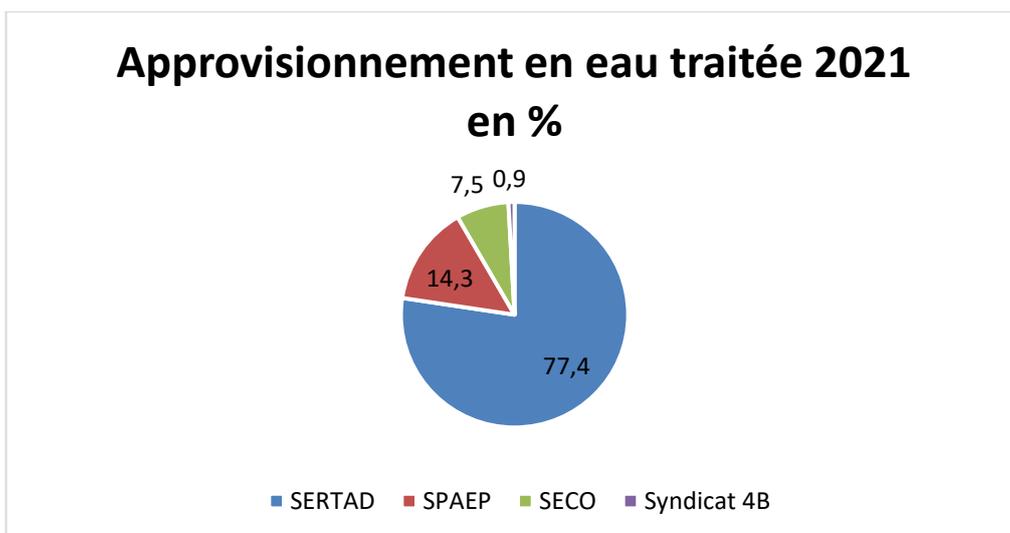
L'eau traitée

L'eau traitée provient très majoritairement des ressources du Syndicat. Néanmoins le SERTAD effectue des achats d'eau auprès des Syndicats voisins :

- Syndicat du SPAEP : 438 423 m³
- Syndicat du Centre-Ouest : 229 640 m³

- Syndicat de 4B :

26 536 m³



Parallèlement le SERTAD vend de l'eau traitée « en gros » à trois collectivités :

- Régie des eaux de la CC HVS : 203 167 m³
- Syndicat 4B : 10 726 m³
- La commune de St Vincent la Châtre : 44 026 m³
- SEV : 175 327 m³

2) Comment rendons-nous l'eau potable ?

Sur les ressources souterraines (Roche Ruffin, Chancelée et Prahecq) l'eau ne subit qu'un traitement sommaire de désinfection, après mélange avec l'eau de l'usine du SERTAD, pour assurer une qualité bactériologique tout au long de son transport jusqu'au robinet du consommateur.

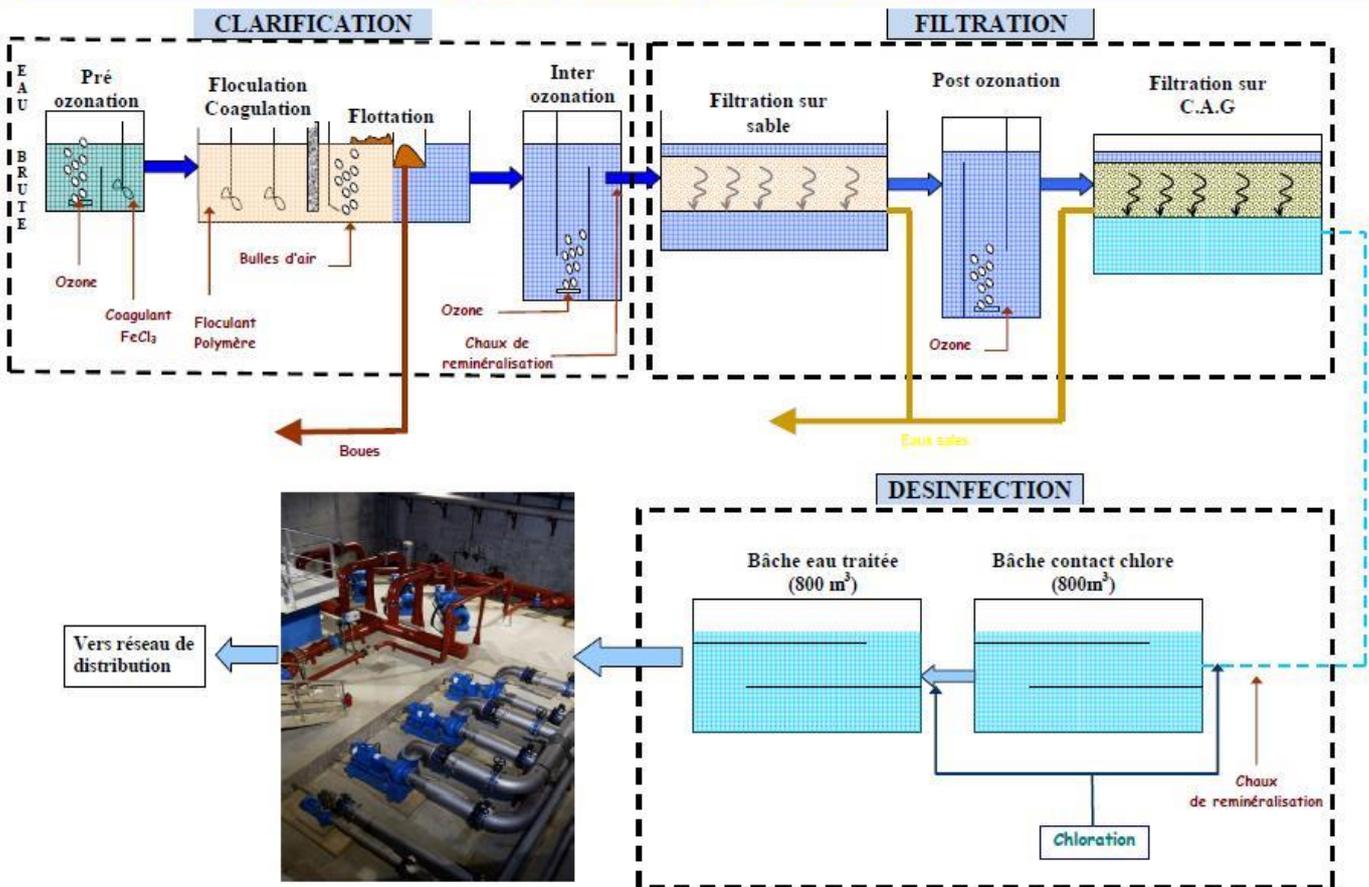
L'usine de traitement constitue la production principale du SERTAD.



Les installations de traitement ont été mises en service à partir de septembre 2001. Il y a **trois étapes** sur cette filière pour que l'eau soit potable :

- La clarification,
- La filtration,
- La désinfection.

Synoptique de la production d'eau



➤ La clarification

Celle-ci consiste à enlever à l'eau brute, les éléments et particules (végétaux, matières organiques) d'un diamètre assez important, avant d'affiner par la suite.

Plusieurs étapes sont nécessaires pour que l'eau soit dite « clarifiée » :

- Arrivée de l'eau dans une tour de pré ozonation pour un prétraitement des bactéries et matières organiques et minérales (phase d'oxydation),
- Passage dans une tour où, en parallèle à une agitation rapide, est injecté un coagulant qui permet le rapprochement de certaines particules (colloïdales), tout en abaissant le pH de l'eau (phase de coagulation),
- Passage dans une tour où est injecté un polymère de synthèse (liant), qui permet le rapprochement et l'agglomération des particules. Le tout subit une lente agitation qui favorise la création de floccs (masse coagulée de particules). Il s'agit de la phase de floculation,
- L'eau flocculée est mélangée à de l'eau pressurisée (air + eau). Sous l'effet des micro bulles, le flocc ainsi allégé remonte en surface pour former un gâteau de boue qui est évacué par raclage mécanique en direction d'un bassin à boues (phase de flottation).

➤ La filtration

Cette étape constitue l'affinage de l'étape précédente par l'élimination d'éléments de plus en plus petits sur différents filtres.

- Reminéralisation de l'eau clarifiée par injection de chaux, afin de remonter le pH entre 7,60 et 8,30 unités. Juste avant, nous injectons du CO₂ pour augmenter l'action de la chaux et améliorer la carbonatation.
- Afin d'enlever les restes de matières organiques et minérales (Mm et fer), l'eau passe au travers un milieu filtrant (épaisseur de 1 mètre), 4 filtres à sables d'une surface de filtration totale de 195 m².
- L'eau, maintenant limpide, passe une dernière fois sur des tours d'ozonation afin d'oxyder les pesticides et autres micropolluants qui pourraient subsister, mais également pour commencer la désinfection (élimination des bactéries).
- Pour éliminer et absorber les micropolluants organiques à l'état de traces (pesticides, hydrocarbures, solvants chlorés...), l'eau passe au travers une couche filtrante de "Charbon actif en grain" d'une épaisseur de 1,40 mètre.
- Une reminéralisation finale de l'eau (ajout de chaux), permet d'atteindre un pH de 8 à 8,50 unités, nécessaire pour le réseau de distribution.

➤ La désinfection

C'est l'étape ultime d'un traitement, qui a pour but d'éliminer la présence éventuelle de germes dans l'eau, à l'usine, ainsi qu'au niveau du réseau.

En effet, il faut maintenir la désinfection tout au long du parcours de l'eau dans les conduites jusqu'à nos points de livraison.

Cette désinfection est réalisée avec de l'hypochlorite de sodium (eau de javel) qui est injecté dans chacune des réserves d'eau traitée.

L'eau est maintenant prête à être acheminée dans les réservoirs des différentes collectivités. En attendant la demande nécessaire, elle est stockée dans la réserve d'eau traitée de 800 m³.

En ce qui concerne le refoulement et la distribution, le SERTAD dispose d'un réseau de 80 Km de canalisations enterrées qui permet d'amener l'eau traitée aux services de distribution abonnés.

A partir du 7 juillet 2005, le plan Vigipirate nous impose une norme de 0,3 mg/l de chlore en sortie.

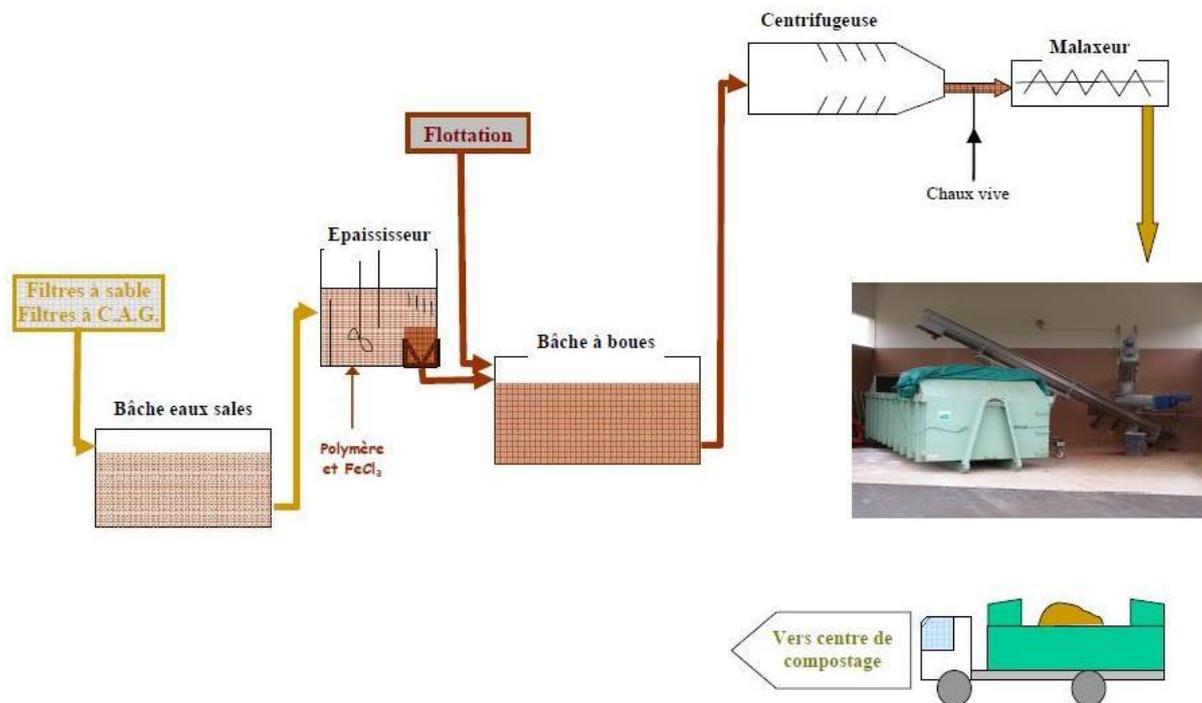
➤ Les boues

Les boues issues des différentes étapes de la potabilisation de l'eau (raclage de la flottation, lavage des filtres) sont récupérées dans une cuve de stockage de 400 m³.

Elles sont reprises pour passer dans une centrifugeuse, puis après une injection de chaux, rejoignent la benne par une vis.

Après traitement, les boues qui étaient constituées de 97% d'eau, n'en contiennent plus que 70 %.

Les boues chaulées sont transférées vers un centre de compostage, situé à quelques kilomètres de l'usine (commune d'Augé).



	2017	2018	2019	2020	2021
Volume Eau brute entrée usine (m ³)	2 811 283	3 310 072	2 664 643	2 644 040	2 513 086
Volume des boues traitées (m ³)	7 410	7 027	4 686	4 039	3 795
Poids des boues dans bennes (t)	280,52	408,15	202,21	279,19	227,68
Rapport poids/volume (kg/m ³)	37,857	58,083	43,152	69,124	59,995
Rapport poids/volume EB (kg/m ³)	0,100	0,123	0,076	0,106	0,091

Ce sont donc 91,00 grammes de boue qui sont produits pour chaque mètre cube d'eau traité et ceci représente environ 228 tonnes évacuées sur l'année 2021 vers le centre de compostage d'AUGE.

➤ Le rendement hydraulique

Désignation	Index compteur (en m3), le		Différence	Total en m3	Différence en m3	Rendement en %
	28/12/2020	03/01/2022				
Compteur ET départ Usine	17 331 322	19 706 982	2 375 660	2 375 660	137 426	94,53
ET Vendue				2 330 426	43 234	98,18

Le volume global annuel d'eau **produite sur l'usine** est de **2 375 372 m³**. Le **rendement** de l'unité de production est de **94,53 %**.

Les pertes sont dues :

- Aux lavages des filtres (sable et charbon actif en grain),
- Aux purges de certains ouvrages lors du process (Saturateurs, ...),
- A l'évacuation des boues du Flottateur lors de la clarification,
- A la vidange de l'ensemble des ouvrages lors de l'entretien annuel des équipements,
- Au nettoyage des réservoirs de stockage de l'usine,
- Particularité en 2021, le rejet vers la rivière, lors de l'arrivée de l'Eau Brute turbide en février.

Le volume global annuel d'eau distribué aux points de vente « en gros » est de **2 330 426 m³**. Le **rendement** des 80 kilomètres du réseau d'Eau Traitée de la Production est de **98,18 %**.

La différence de 1,82 % entre l'eau qui part de l'usine et celle vendue aux collectivités adhérentes, s'explique par les légères pertes sur les réseaux, celles avant compteurs, les variations au niveau des compteurs, ainsi que les vidanges des réservoirs (la Couarde, La Roche Ruffin, Pied Bourgueil, ...).

➤ Les réactifs utilisés

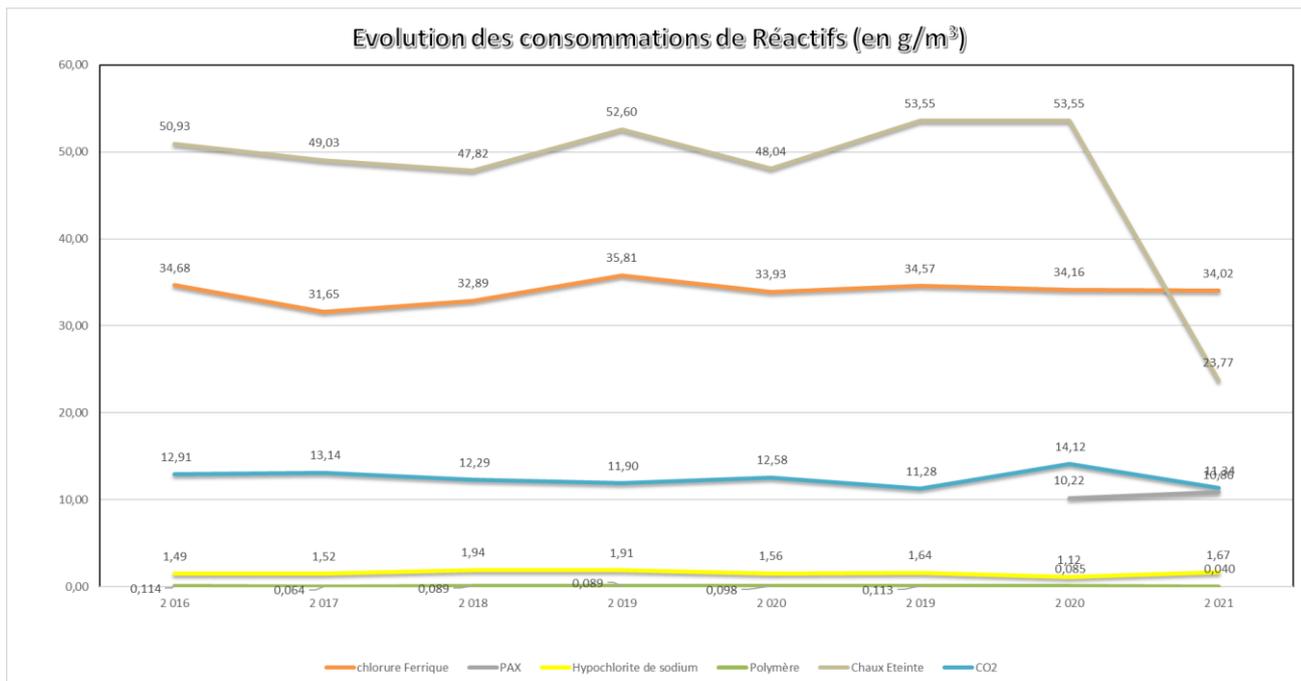
Les principaux produits de traitement utilisés sur l'usine sont :

- Le Chlorure ferrique ou le Polychlorure d'Aluminium (PAX XL 7A) utilisés comme coagulant pour agglomérer les matières solides en suspension dans l'eau,
- Du polymère qui permet d'améliorer la coagulation,
- Le CO₂ qui contribue également à la reminéralisation,
- La chaux (destinée à la reminéralisation)
- L'hypochlorite de sodium ou « javel » qui permet une désinfection finale de l'eau.

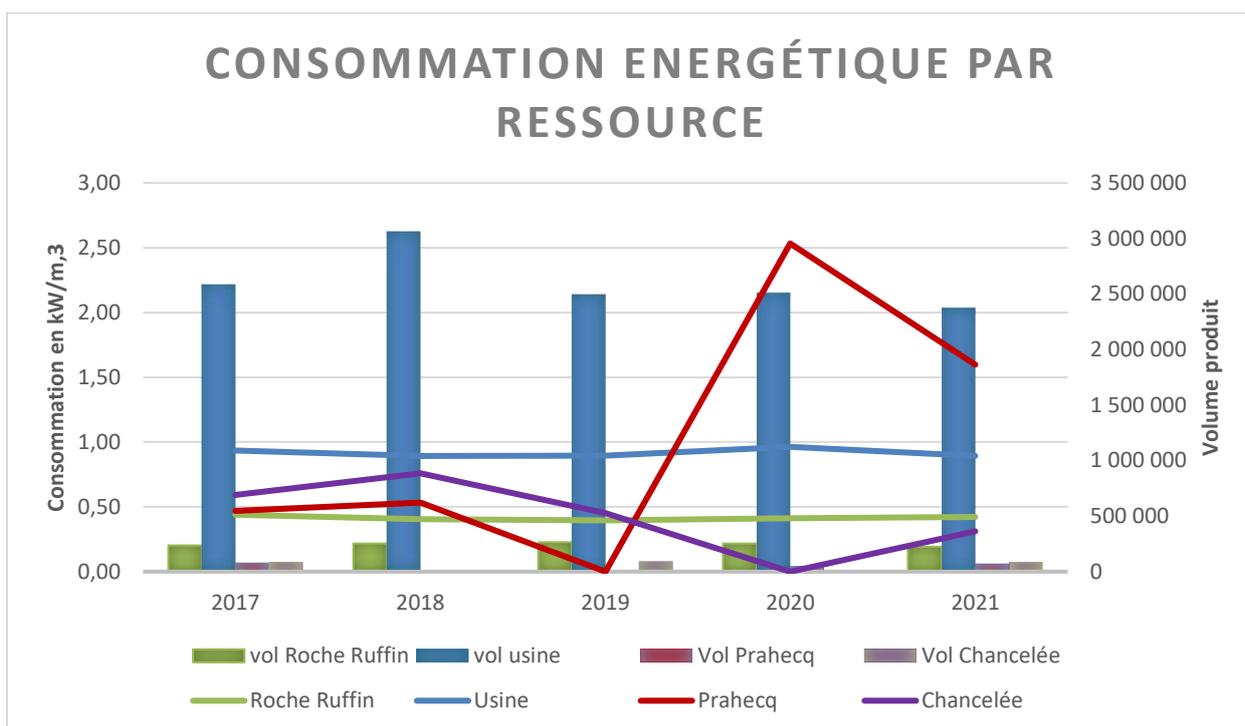
Le graphique ci-dessous précise l'évolution de la consommation moyenne en produits de traitement qui a été nécessaire pour produire un mètre cube d'eau depuis 2016.

On peut indiquer qu'avec l'essai d'un nouveau coagulant à partir d'aluminium, à partir de 2020, la consommation de chaux éteinte a baissé. En effet, le PAX ne fait diminuer que très légèrement le pH, donc la reminéralisation à réaliser ensuite nécessite moins de chaux.

En 2021, le chlorure ferrique n'a été utilisé qu'une journée, lors de l'arrivée de l'Eau brute très turbide.



➤ Les consommations énergétiques



A – L'usine de traitement

Le graphique ci-dessus montre l'évolution de la consommation énergétique nécessaire pour produire et refouler 1 mètre cube. Les consommations énergétiques prises en compte sont celles de l'usine de traitement et celles de la station d'eau brute située au barrage.

B – Station de La Roche Ruffin

La consommation énergétique intègre les besoins pour le pompage de l'eau du forage vers la bache de mélange et ceux du pompage de refoulement de l'eau vers les châteaux d'eau. La consommation énergétique est divisée par le volume global refoulé de la station (mélange eau de forage et eau de l'usine).

C- Station de Chancelée

Des travaux ont été réalisés sur la station de Chancelée en 2020.

D- Station de Prahecq

Le forage de Prahecq a été peu utilisé en 2018 et 2019. De plus les consommations énergétiques de cette station intègrent les besoins du pompage de refoulement pour la distribution. Le calcul est réalisé en prenant la consommation globale. Il s'agit donc de la consommation globale de la station de surpression et du forage.

E) La Distribution

1) Répartition de la distribution

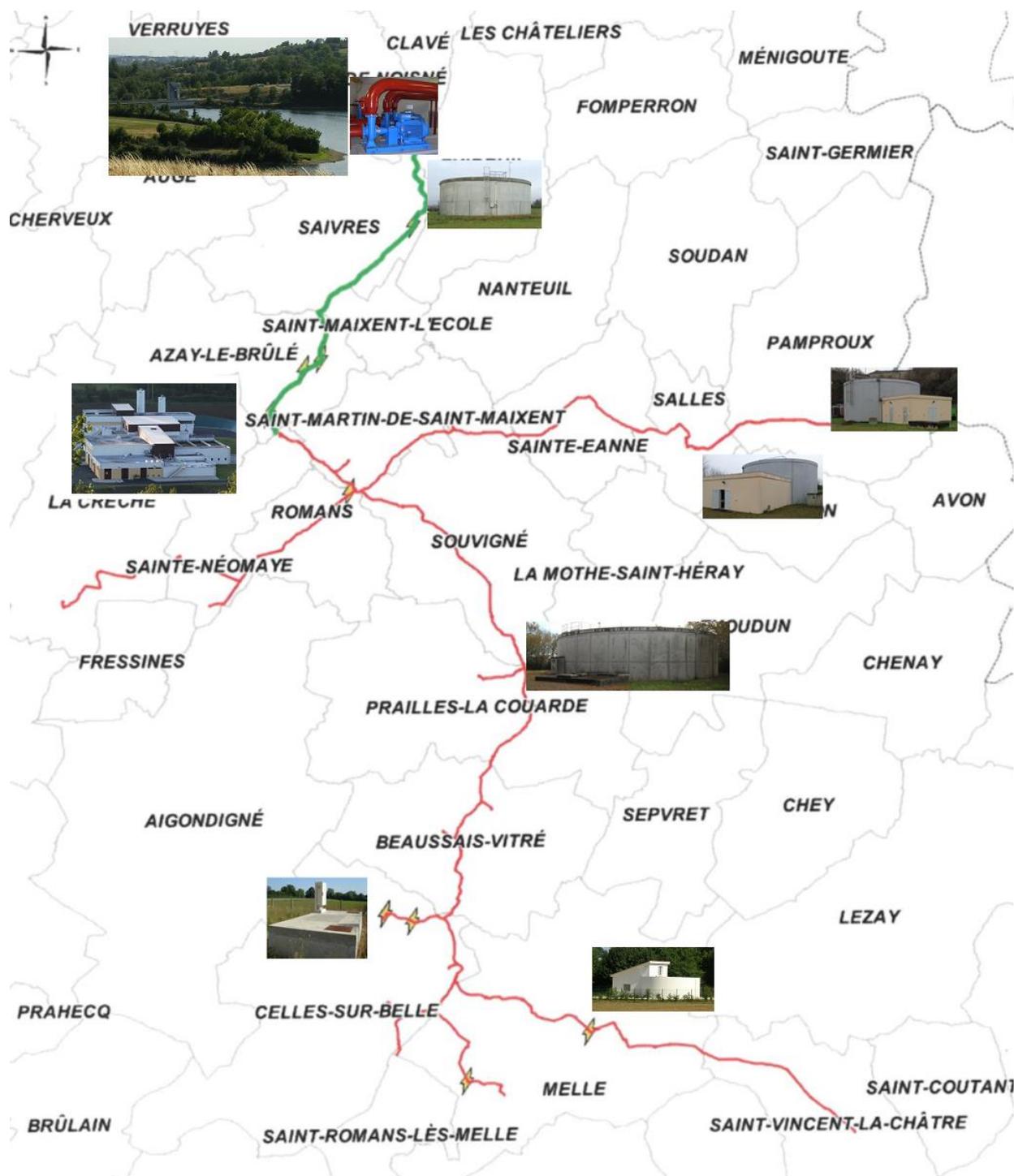
Un réseau de distribution de 80 km de conduites d'un diamètre de 500 à 100 mm permet la livraison de l'eau traitée aux collectivités adhérentes. Un stockage intermédiaire de 3 000 m³ est situé à la Couarde.

Pour les points hauts du Syndicat, quatre stations de surpression permettent l'alimentation. Ces stations sont celles de Pied Bourgueil, de la Roche Ruffin, de Vitré et de la Chauvellerie.

A partir de compteurs de vente d'eau en gros une sectorisation est réalisée pour disposer d'une approche des volumes vendus pas secteur. Cette sectorisation s'appuie sur les anciennes collectivités en charge de la distribution.

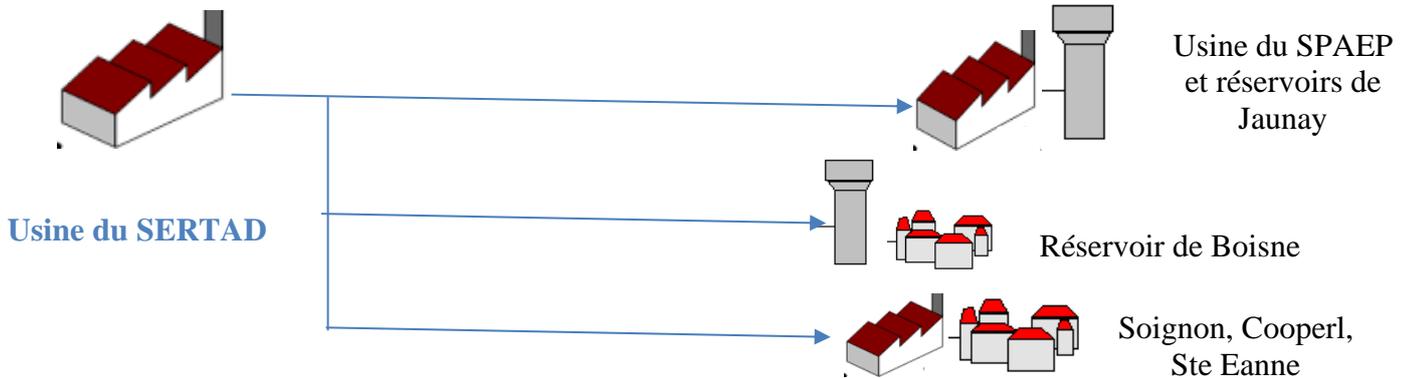
Collectivités	Volumes vendus (en m ³)		Evolution (en %)
	2020	2021	
Services distribution SERTAD			
Secteur LAMBON	1 077 948	1 064 604	-1,24
Secteur FONTEGRIVE	292 927	250 634	-14,44
Secteur THORIGNE	161 562	157 207	-2,70
Secteur CELLES SUR BELLE	300 887	304 360	1,15
Secteur SAINTE BLANDINE	82 312	81 600	-0,87
Secteur SAINT MARTIN LES MELLE	11 551	9 557	-17,26
Secteur MELLE	242 551	174 478	-28,07
Secteur SAINT LEGER LA MARTINIÈRE	46 729	49 183	5,25
Autres Collectivités			
Com Com du Haut Val de Sèvre	188 630	186 051	-1,37
Syndicat 4B	4 328	10 726	147,83
Saint Vincent la Châtre	38 947	44 026	13,04
TOTAL	2 448 372	2 332 426	- 4,74

Les principaux sites et réseaux de desserte « en gros » du Service Production

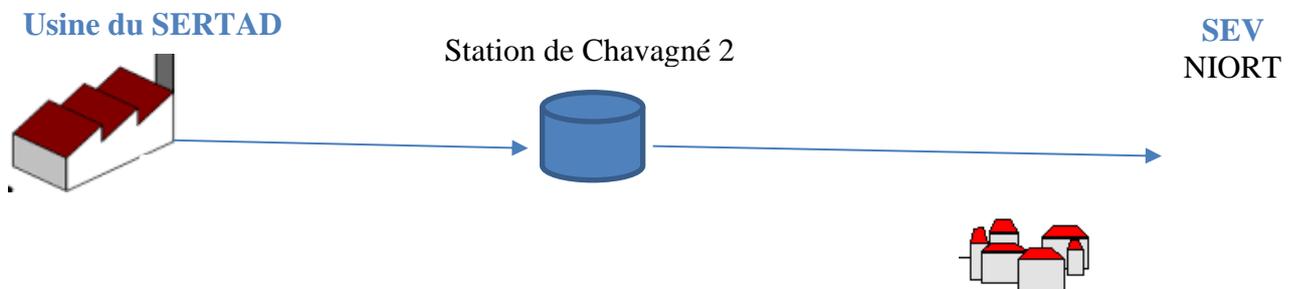


1-1) Ventes en gros aux collectivités

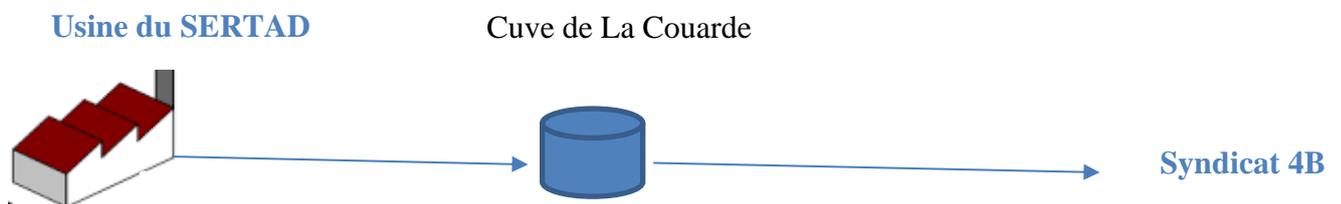
➤ Vente vers S.P.A.E.P.



➤ Vente vers S.E.V. (secours)



➤ Vente vers le Syndicat 4B

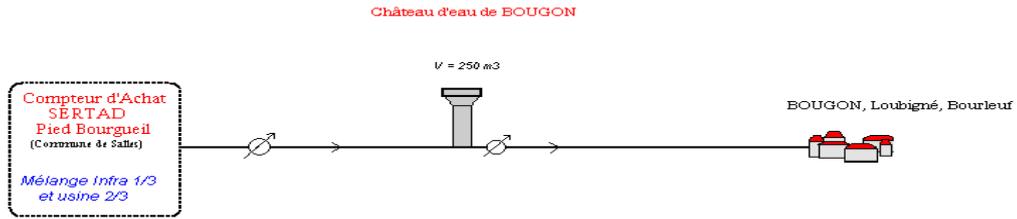


1-2) Distribution par commune

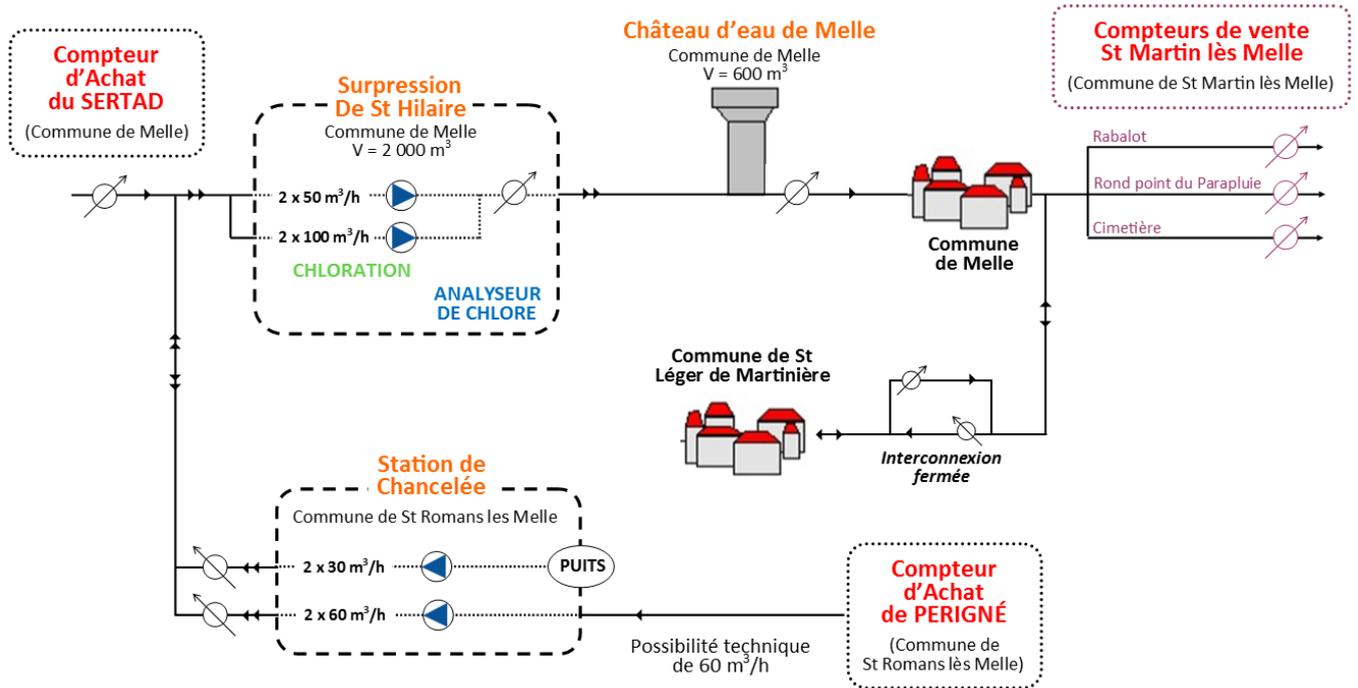
➤ Commune de Beaussais (Commune de Beaussais-Vitré)



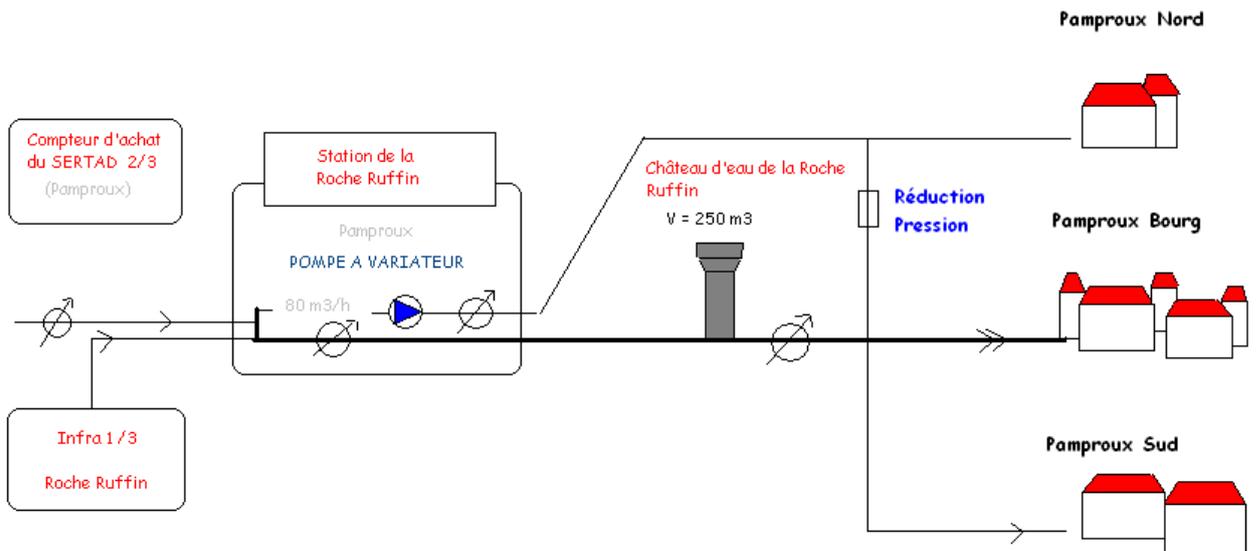
➤ Commune de Bougon



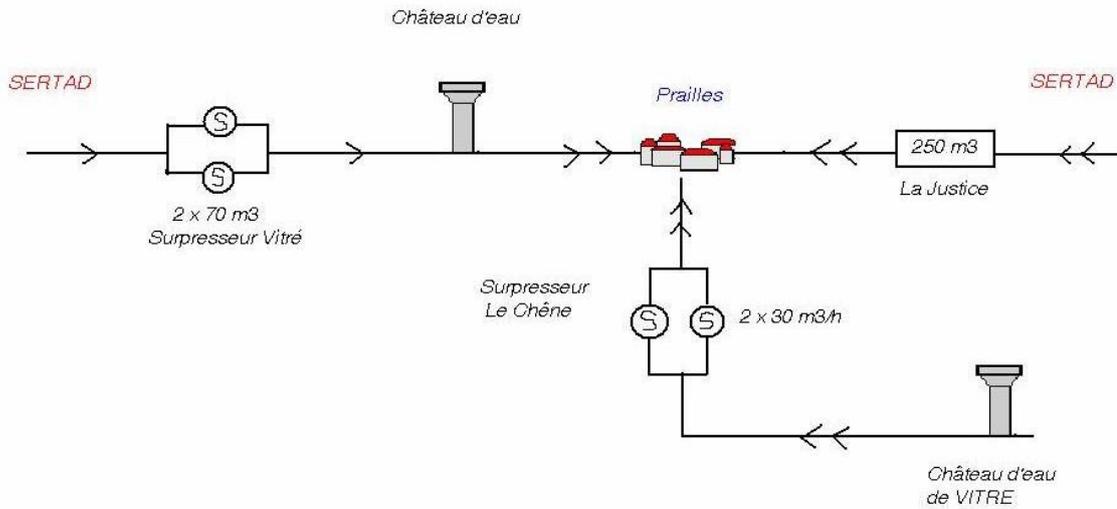
➤ Commune de Melle



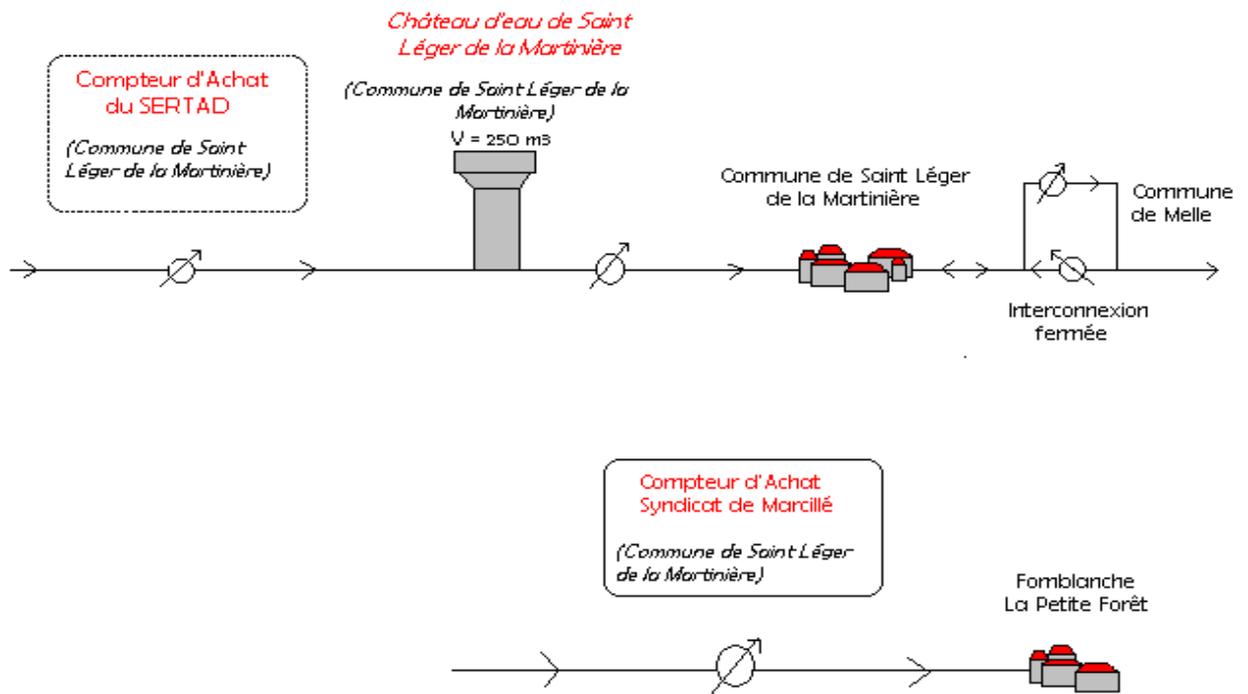
➤ Commune de Pamproux



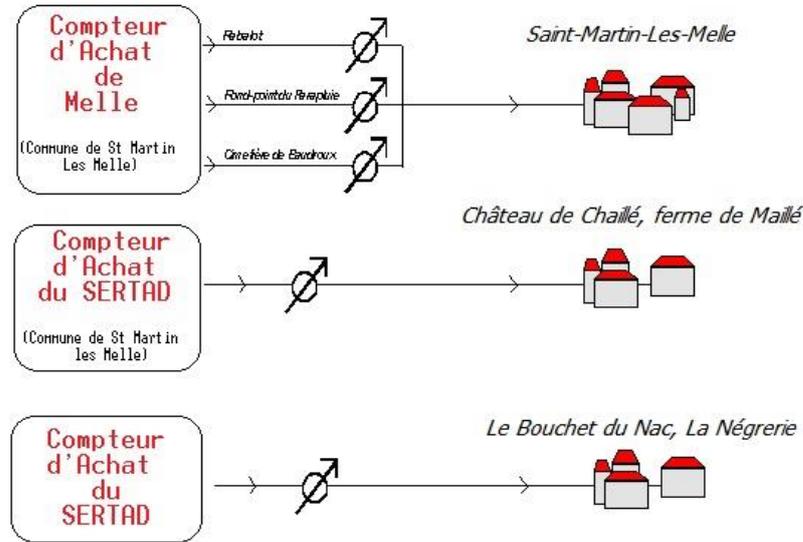
➤ **Commune de Prailles (commune de Prailles-La Courarde)**



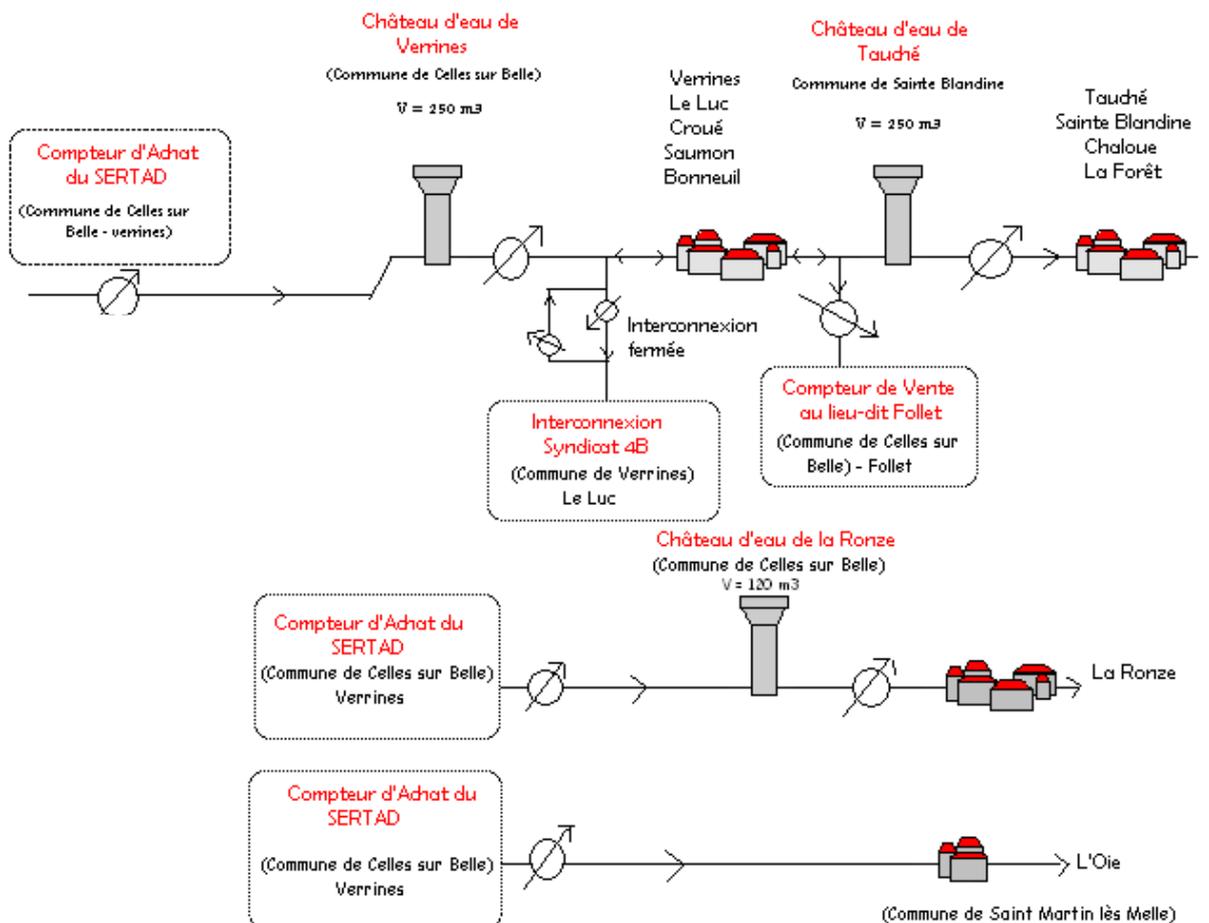
➤ **Commune de Saint Léger de la Martinière (commune de Melle)**



➤ **Commune de Saint Martin les Melle (Commune de Melle)**



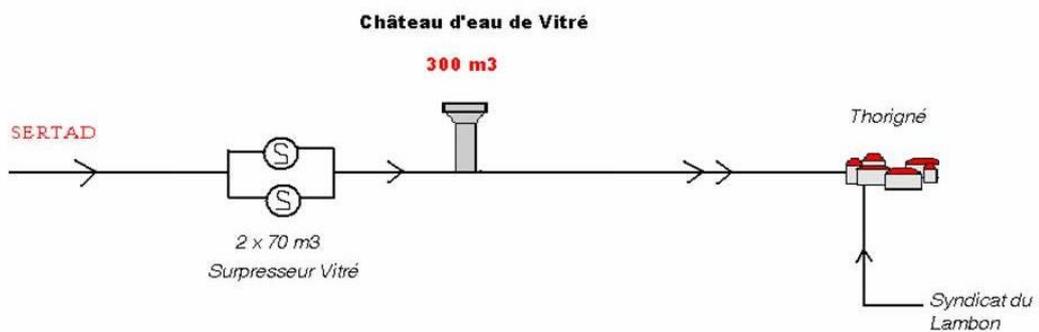
➤ **Commune de Sainte Blandine (Commune d'Aigondigné)**



➤ **Commune de Soudan**



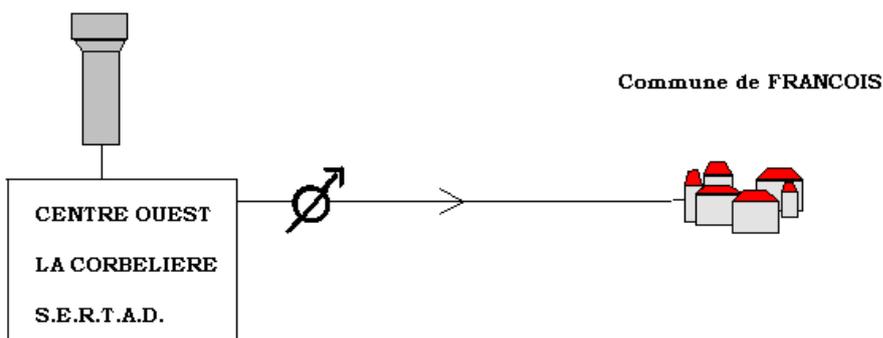
➤ **Commune de Thorigné (Commune d'Aigondigné)**



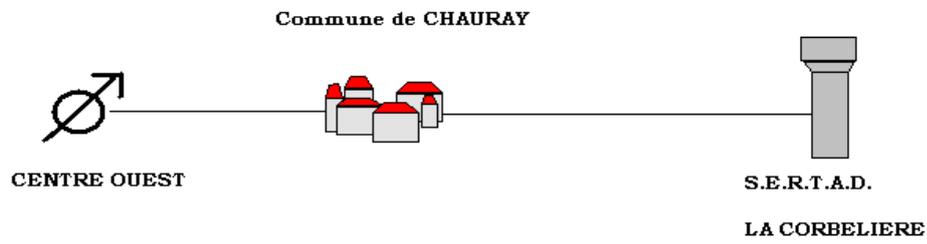
➤ **Commune de Vitré (Commune de Beaussais-Vitré)**



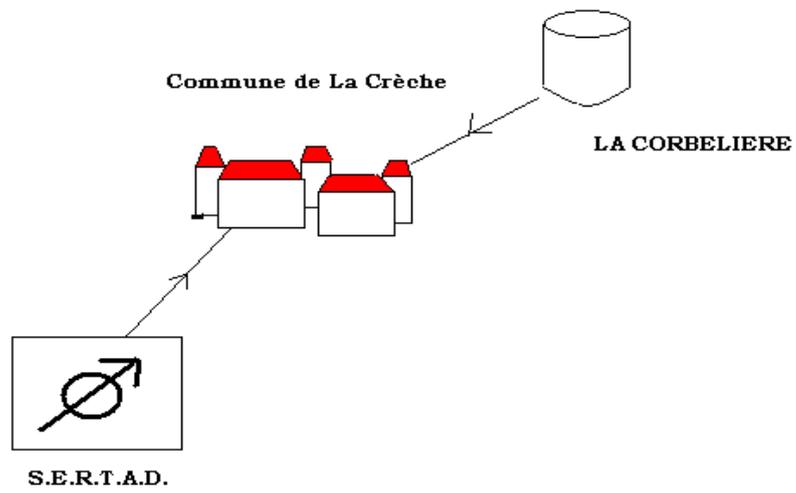
➤ **Commune de François**



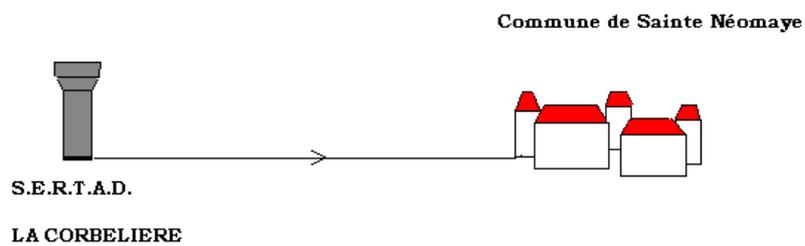
➤ **Commune de Chauray**



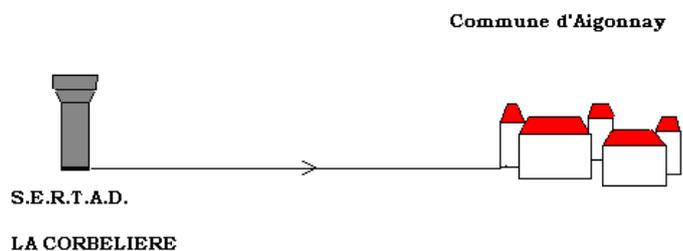
➤ **Commune de la Crèche**



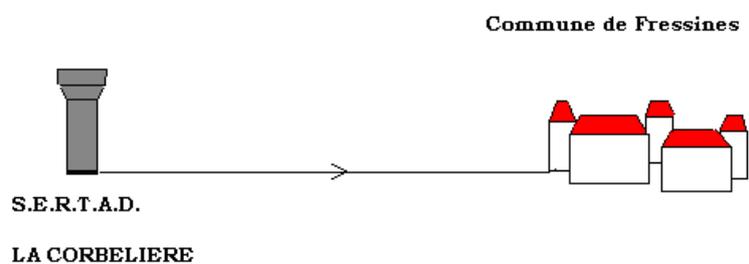
➤ **Commune de Sainte Néomaye**



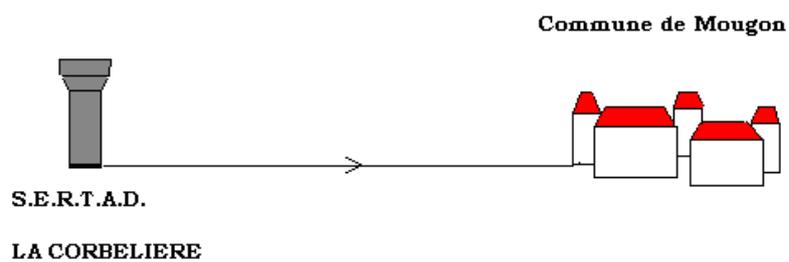
➤ **Commune d'Aigonnay (Commune d'Aigondigné)**



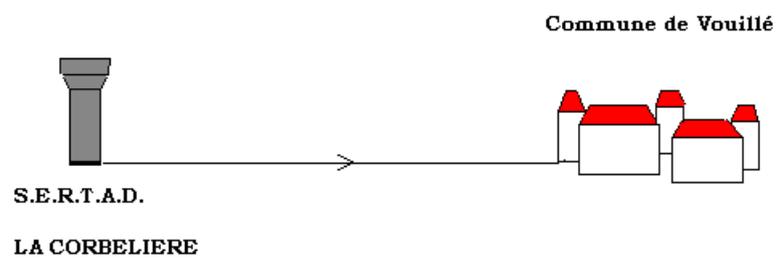
➤ **Commune de Fressines**



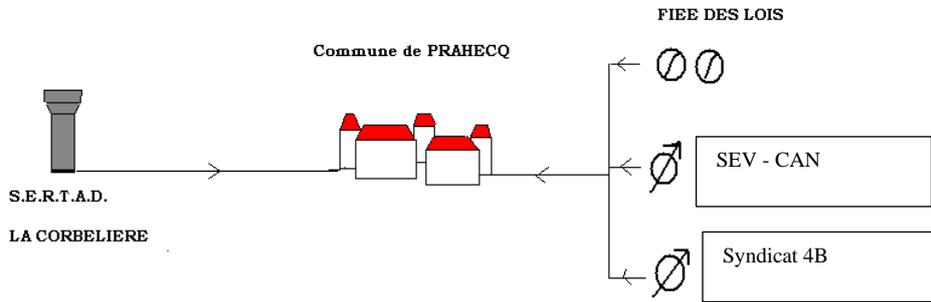
➤ **Commune de Mougou (Commune d'Aigondigné)**



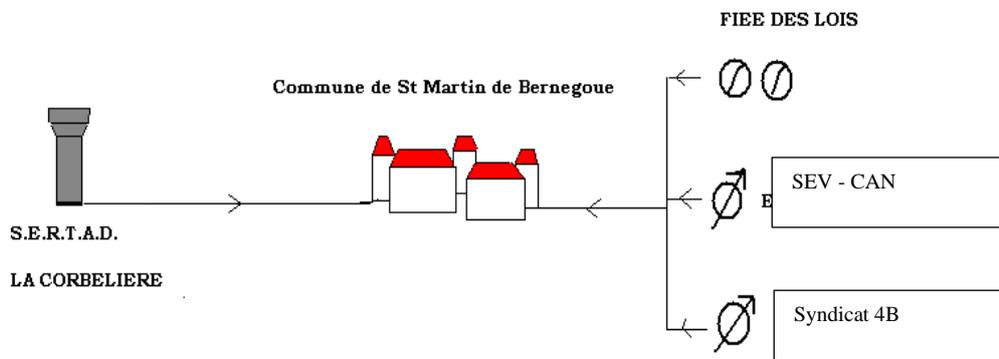
➤ **Commune de Vouillé**



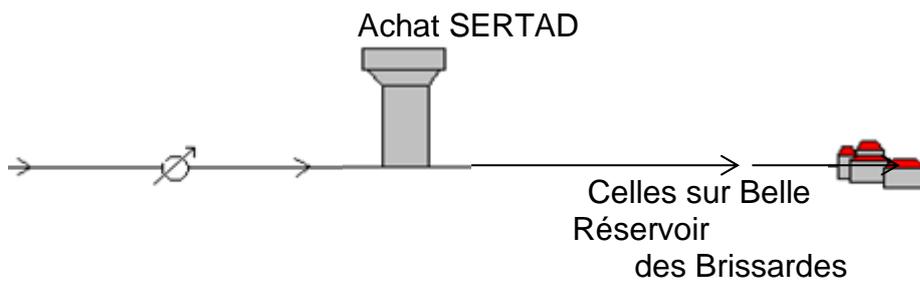
➤ **Commune de Prahecq**



➤ **Commune de Saint Martin de Bernegoue**

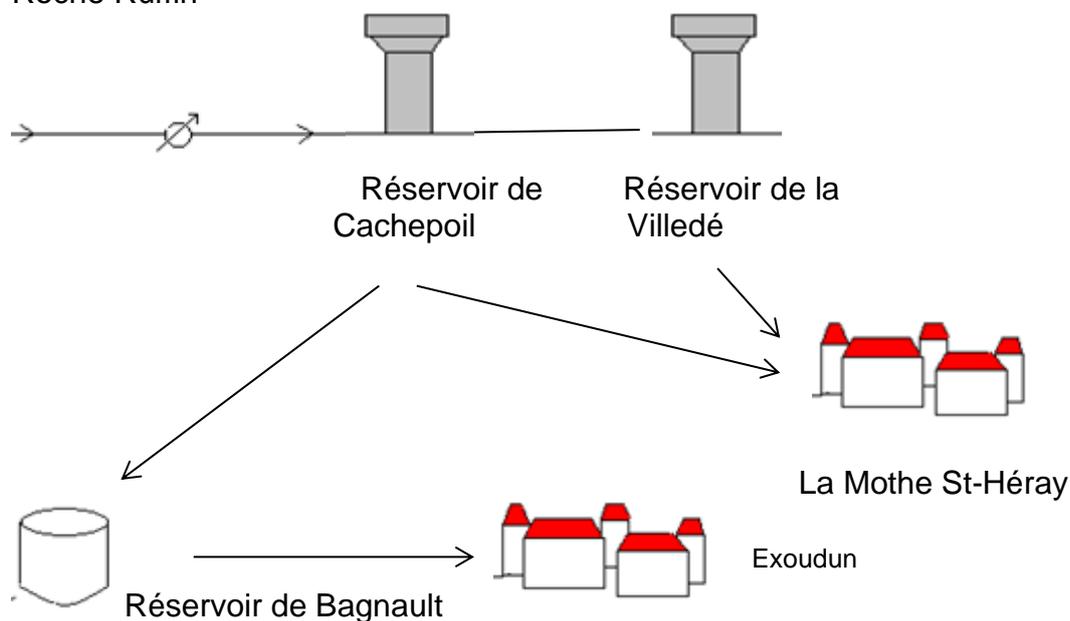


➤ **Commune de Celles sur Belle**



➤ **Communes d'Exoudun et La Mothe Saint-Héray**

Achat SERTAD +
Roche Ruffin



2) Indicateurs techniques de la distribution

➤ **Linéaire de réseau de desserte (hors branchements)**

Le Service Production gère 11,80 kilomètres de réseau d'Eau Brute et 80 kilomètres de réseau de transport en gros.

Le service distribution près de 1 000 kilomètres de linéaire d'Eau Traitée au 31 décembre 2021.

➤ **Récapitulatif des chiffres**

	2021
Nombre de compteurs	22 224
Augmentation des compteurs entre 2020 et 2021	+2.47%
Volumes mis en distribution (m ³)	3 332 384
Volumes consommés (m ³) par les abonnés du SERTAD	2 534 728
Vol. moyen/ compteur (m ³)	114
Ventes en gros (m ³)	433 246
Rendement global du réseau	89,10 %

➤ Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans les réseaux de distribution qui est consommée ou vendue aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau est de 89,10 %.

➤ L'indice linéaire de perte en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement de réseau, et d'autre part les actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

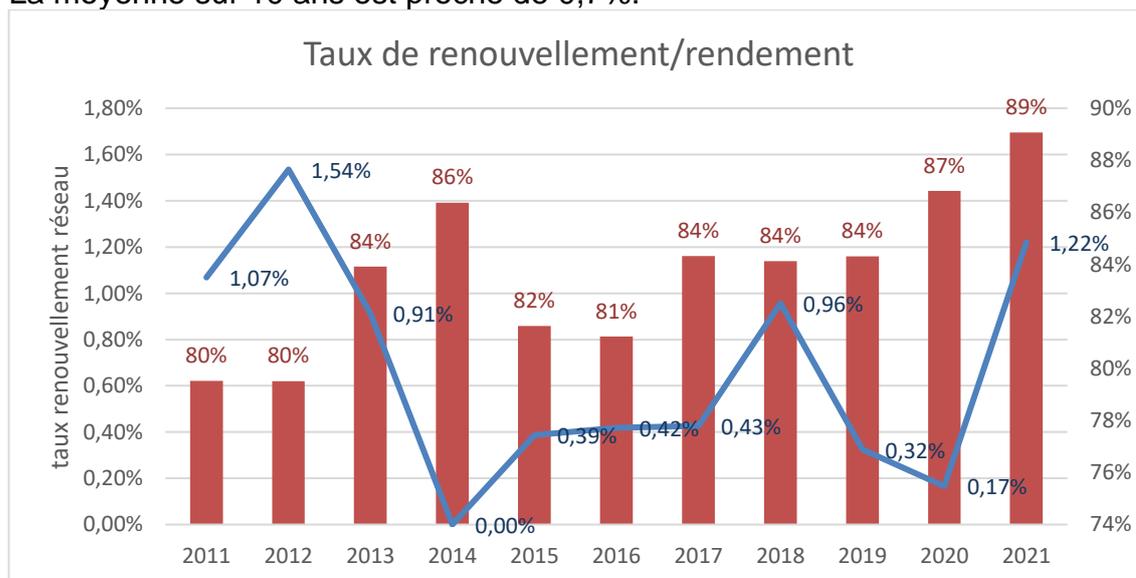
Pour l'année 2021, l'indice linéaire de perte en réseau est de 1,25 m³/jour/km.

➤ Renouvellement des réseaux d'eau potable

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseau remplacé à l'identique ou renforcé ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

En 2021, il y a eu 7 917 ml de réseau renouvelé sur un total de 1003 kms, soit 0,8 %.

La moyenne sur 10 ans est proche de 0,7%.



3) Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée.

Depuis le 25 décembre 2013 cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Depuis plusieurs années le SERTAD ne possède plus de branchement plomb sur son réseau de distribution d'eau potable.

4) Délai maximal d'ouverture des branchements

Le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 48h ouvrés pour une parcelle en lotissement et de 15 jours ouvrés sur une parcelle individuelle après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

5) Indice de connaissance et de gestion du réseau

Indice de connaissance et de gestion du réseau patrimoniale des réseaux d'eau potable

Partie A : plan des réseaux	Points	Année
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10	2021
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5	2021
Partie B : inventaire des réseaux		
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide =>)	10	2021
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide=>)	4	2021
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	5	2021
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	13	2021

Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Points non pris en compte dans le calcul de l'indice car le seuil de 40 points en partie A et B n'est pas atteint)		
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10	2021
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10	2021
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	3	2021
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	8	2021
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10	2021
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10	2021
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10	2021
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5	2021

La notation de connaissance des réseaux est de 113 (sur 125).

F) Éléments financiers

1) Tarifs

➤ Tarifs production

Les **tarifs de production** sont les suivants :

- Pour la Part Fixe : 38.19 € H.T
- Pour l'eau Brute : 0.145 € HT/m³
- Pour l'eau Traitée : 0.402 € HT/m³

➤ Tarifs de distribution

Les tarifs appliqués par le Syndicat sont conformes à la loi sur l'eau, c'est-à-dire qu'ils comprennent une **partie abonnement** et un **tarif unitaire appliqué à la quantité d'eau** réellement consommée.

La délibération du 13 octobre 2020, prise par le Conseil Syndical du SERTAD, fixe :
- le prix du mètre cube d'eau consommé : 1.43 HT le m³,
- l'abonnement par compteur et par semestre : 30.00 € HT

En 2021, les tarifs en vigueur étaient les mêmes pour toutes les communes adhérentes.

Toutes Communes	2018 €/ m ³	2019 €/ m ³	2020 €/ m ³	2021 €/ m ³
Abonnement (HT/an)	60.00	60.00	60.00	60.00
Prix du m3 d'eau consommé HT	1.33	1.37	1.40	1.43

➤ Tarifs de pollutions

Deux agences de l'eau se partagent le territoire du Syndicat du SERTAD, l'agence de l'Eau Loire Bretagne et l'agence Adour Garonne, elles établissent les tarifs de pollution suivants :

Agence	Commune	Tarif 2020 (€/m3)	Tarif 2021 (€/m3)
Adour Garonne	BEAUSSAIS-VITRE	0.300	0.300
Adour Garonne	MELLE	0.300	0.300
Adour Garonne	SAINT LEGER	0.300	0.300
Adour Garonne	SAINT MARTIN LES MELLE	0.300	0.300
Adour Garonne	CELLES SUR BELLE	0.300	0.300
Adour Garonne	VITRE	0.300	0.300
Loire Bretagne	AVON	0.310	0.310
Loire Bretagne	BOUGON	0.310	0.310
Loire Bretagne	EXOUDUN	0.310	0.310

Loire Bretagne	SALLES	0.310	0.310
Loire Bretagne	PAMPROUX	0.310	0.310
Loire Bretagne	PRAILLES	0.310	0.310
Loire Bretagne	SOUDAN	0.310	0.310
Loire Bretagne	SAINTE BLANDINE	0.310	0.310
Loire Bretagne	MOUGON-THORIGNE	0.310	0.310
Loire Bretagne	AIGONNAY	0.310	0.310
Loire Bretagne	ROMANS	0.310	0.310
Loire Bretagne	SAINTE BLANDINE	0.310	0.310
Loire Bretagne	CHAURAY	0.310	0.310
Loire Bretagne	FRANCOIS	0.310	0.310
Loire Bretagne	FRESSINES	0.310	0.310
Loire Bretagne	LA CRECHE	0.310	0.310
Loire Bretagne	PRAHECQ	0.310	0.310
Loire Bretagne	ST MARTIN DE BERNEGOUE	0.310	0.310
Loire Bretagne	SAINTE NEOMAYE	0.310	0.310
Loire Bretagne	VOUILLE	0.310	0.310

➤ Pour 2021 le taux de TVA appliqué est 5.5%.

➤ Facture type

Voici une facture type annuel pour un abonné ayant consommé 120 m3 sur la commune de MELLE (par exemple).

2020

Distribution d'eau	Mètre Cube	Prix unitaire	Montant
<i>Part collectivité</i>			
Consommation	120	120 x 1.40 €	168.00 €
Abonnement annuel		30.00 € x 2	60.00 €
<i>Organismes publics</i>			
Redevance pollution	120	0.300 €	36.00 €
Total H.T			264.00 €
TVA 5.5%			14.52 €
Total T.T.C			278.52 €

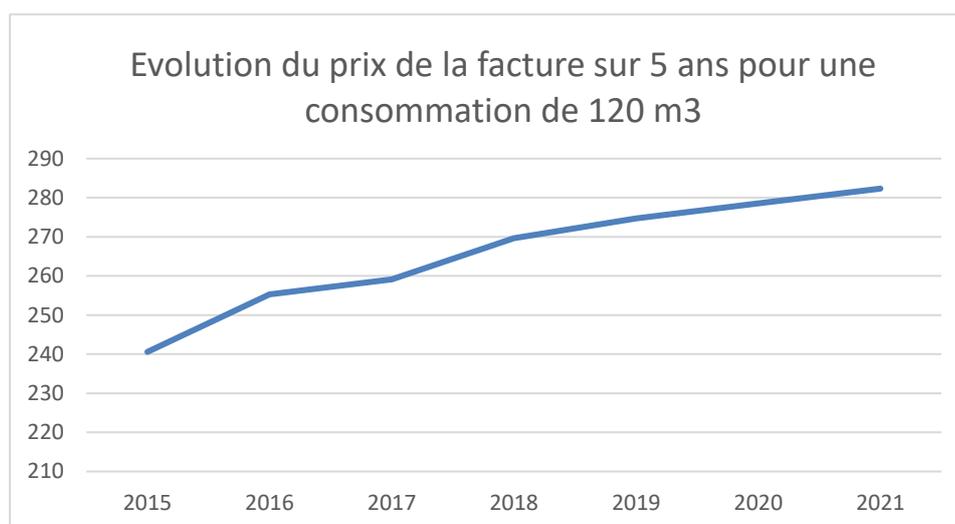
2021

Distribution d'eau	Mètre Cube	Prix unitaire	Montant
<i>Part collectivité</i>			
Consommation	120	120 x 1.43 €	171.60 €
Abonnement annuel		30.00 € x 2	60.00 €
<i>Organismes publics</i>			
Redevance pollution	120	0.300 €	36.00 €
Total H.T			267.60 €
TVA 5.5%			14.72 €
Total T.T.C			282.32 €

Soit une augmentation de 1.36 %.

2022

Distribution d'eau	Mètre Cube	Prix unitaire	Montant
<i>Part collectivité</i>			
Consommation	120	120 x 1.47 €	176.40 €
Abonnement annuel		30.90 € x 2	61.80 €
<i>Organismes publics</i>			
Redevance pollution	120	0.300 €	36.00 €
Total H.T			274.20 €
TVA 5.5%			15.08 €
Total T.T.C			289.28 €



2) Autres indicateurs financiers

2-1) Service Production

➤ Etat de la dette

Le montant de la dette au 1^{er} janvier 2021 se montait à 2 173 426.66 €.

En 2021, le remboursement du capital s'élevait à 405 632.53 € et le remboursement des intérêts à 62 789.35 €.

Au 31 décembre 2021, le montant de la dette est de 1 767 794.13 €.

➤ Résultats

- Résultat global : + 808 349.00 €
- Amortissements : 540 627.05 €
- Durée d'extinction de la dette : ± 2.19 années

2-2) Service distribution

➤ Les recettes d'exploitation

La vente d'eau aux abonnés représentait une recette de 3 518 395.25 €.

Les produits accessoires du service étaient eux de 332 304.09 €.

Les recettes d'exploitation des produits accessoires du service sont la pose de compteur, les réparations et les branchements.

➤ Dette de la collectivité

L'en-cours total de la dette au 31.12.2020 était de 4 012 045.38 €.

Le montant des annuités payées au cours de l'exercice 2021 est de 388 373.39 €.

En 2021, le remboursement du capital s'élevait à 299 022.49 € et le remboursement des intérêts à 89 350.90 €.

Au 31 décembre 2021, le montant de la dette est de 4 213 022.89 €.

➤ Abandon de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fond créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fond de Solidarité Logement par exemple) pour aider les personnes en difficultés,

3 000 € ont été versés au Fond de Solidarité Logement.

50 301.99 € ont été comptabilisés en non-valeur.

9 637.00 € ont été comptabilisés en créances éteintes.

➤ Résultats

- Résultat global : + 1 242 708.54 €
- Amortissements : 794 491.13 €
- Durée d'extinction de la dette : ± 3.39 années

G) Renseignements pratiques sur le Syndicat

1) Informations générales

➤ Le secrétariat du syndicat

 1 Chemin du Patrouillet
La Chesnaye
79 260 SAINTE NEOMAYE

 : 05.49.25.32.09

Fax : 05.49.05.35.16

Mail : contact@sertad.fr

Site internet : www.sertad.fr

Horaires d'ouverture pour l'ensemble des services :

- du lundi au jeudi : 8h00 à 12h00 – 13h30 à 17h30

- le vendredi : 8h00 à 12h00 – 13h30 à 16h30

➤ Le service Qualité de l'Eau Brute (Bassin Versant)

Adrienne CAMARERO, Ingénieure, animatrice du Bassin Versant

 06.71.72.98.83

Fax 05.49.05.35.16

 : bassinversant@sertad.fr

➤ Le service Production d'eau potable

 La Corbelière
79 260 SAINTE NEOMAYE

 05.49.05.43.97

 : production@sertad.fr

➤ Les services Distribution et Maintenance

 La Chesnaye
79 260 SAINTE NEOMAYE

 Rabalot

79 500 SAINT MARTIN LES MELLE

 05.49.25.32.09

-  distrilachesnaye@sertad.fr (Service Distribution)
-  distrirabalot@sertad.fr (Service Distribution)
-  maintenance@sertad.fr (Service Maintenance)

Service Distribution La Chesnaye (astreinte en dehors des heures d'ouverture)
☎ 06.24.65.25.28

Service Distribution Rabalot (astreinte en dehors des heures d'ouverture)
☎ 06.87.76.07.96

Service Maintenance (astreinte en dehors des heures d'ouverture)
☎ 06.77.08.05.22

➤ **Partenaire financier**

Le comptable du Trésor du Syndicat du SERTAD est la Trésorerie de MELLE, 2 Place de Strasbourg, dont le chef de poste est Monsieur PECHARD Franck.

➤ **Partenaire technique**

ID79
Département des Deux-Sèvres – Mail Lucie Aubrac – 79 028 NIORT

Centre de Gestion 79
9 rue Chaigneau – 79 400 SAINT MAIXENT L'ECOLE

2) Informations pour les abonnés

➤ **La qualité de l'eau**

Les résultats d'analyses effectuées par l'Agence Régionale de la Santé sont transmis régulièrement à chaque commune ainsi que celles effectuées par le SERTAD dans le cadre de l'autocontrôle.

➤ **Relève des compteurs des abonnés**

Le relevé des compteurs est effectué deux fois par an par les agents du Syndicat. Chaque collectivité est avertie du passage des releveurs.

➤ **Les restrictions ou interruptions de la distribution**

Plusieurs arrêtés préfectoraux ont été pris concernant la limitation des usages de l'eau de janvier 2021 à janvier 2022.



**1 Chemin du Patrouillet
La Chesnaye
79260 SAINTE NEOMAYE**

**Tél : 05.49.25.32.09
Fax : 05.49.05.35.16
Mail : contact@sertad.fr
Site internet : www.sertad.fr**